

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE AU BUDGET INITIAL 2026**

Délibération n°CA-20251210-2.2 du mercredi 10 décembre 2025

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation
- VU** Les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** L'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la modification de composition du conseil d'administration du Crous de paris
- VU** Le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU L'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris et Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris.

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 10 décembre 2025 est annexée à la présente délibération.

Article 1

Le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 872 ETPT, dont 862 ETPT sous plafond et 10 ETPT hors plafond
- 131 350 000 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 43 000 000 € pour les dépenses de personnel
 - 56 400 000 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 31 950 000 € pour les dépenses d'investissement
- 129 650 000 € de crédits de paiements
 - 43 000 000 € pour les dépenses de personnels
 - 75 250 000 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 11 400 000 € pour les dépenses d'investissement
- 122 400 000 € de prévisions de recettes
- - 7 250 000 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- - 7 900 000 € de variation de trésorerie
- - 4 300 000 € de résultat patrimonial
- - 1 800 000 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 2 950 000 € de variation de fonds de roulement

Article 3

Les tableaux des autorisations d'emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget initial 2026 du Crous de Paris.

Le détail du résultat du vote est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 10 décembre 2025

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de l'académie de Paris



Isabelle PRAT

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20251210-2.2

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de du vote de la présente délibération en séance du mercredi 10 décembre 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	10
Total des voix	23

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	05
Nombre de voix pour	18

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL 2026

Exposé des motifs // Point 2.2 du conseil d'administration du Crous de Paris du mercredi 10 décembre 2025

Contexte et enjeux	2
1. Les éléments de contexte de l'élaboration budgétaire	2
2. Les principales orientations budgétaires 2026	6
I. Autorisations budgétaires	8
I.1. Les recettes budgétaires	8
I.1.1. Les recettes globalisées	8
I.1.2. Les recettes fléchées	10
I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements	11
I.2.1. Les dépenses non fléchées	11
I.2.2. Les dépenses fléchées	15
II. Equilibre financier	20
III. Situation patrimoniale	20
III.1. Les produits d'exploitation	21
III.2. Les charges	22
III.3. L'analyse de la soutenabilité	22
IV. Evolution des agrégats financiers	23
IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable	23
IV.2. Synthèse des agrégats financiers	24

Contexte et enjeux

L'exercice 2026 s'ouvre dans un environnement marqué par une forte incertitude budgétaire. Le projet de loi de finances en cours d'examen envisage une « année blanche », avec un gel des principales dépenses publiques.

Pour le Crous de Paris, les contraintes nationales des finances publiques s'ajoutent à des tensions structurelles persistantes :

- Pénurie de logements étudiants dans un marché parisien extrêmement tendu, où une place en résidence Crous fait face à 14 demandes. Malgré l'augmentation du parc de logements du Crous de Paris, l'offre reste insuffisante pour répondre à la demande et à la croissance des effectifs ;
- Hausse continue de la fréquentation des restaurants universitaires sur une pause méridienne contrainte ;
- Un plafond d'emplois réhaussé mais qui reste sous tension au regard de la croissance de l'activité, de l'ouverture de nouvelles structures notamment en hébergement et du renforcement nécessaire des fonctions dédiés au pilotage.

À ces défis s'ajoute la mise en œuvre du projet stratégique national 2024-2028, qui engage le réseau des Crous sur sept chantiers majeurs : amélioration de l'accès au logement, diversification de l'offre de restauration, lutte contre la précarité et le non-recours, transition écologique et qualité de vie au travail. Par ailleurs, le Crous de Paris contribue à la coopération régionale avec les Crous de Créteil et Versailles, afin de partager les pratiques, de mutualiser certaines actions et de renforcer la lisibilité des droits étudiants au sein du territoire francilien.

Dans ce contexte, la construction du budget initial 2026 repose sur une approche toujours volontariste dans le redressement de la situation financière de l'établissement mais prudente, visant à :

- Garantir la continuité des missions sociales ;
- Optimiser les ressources pour maintenir la qualité des services (logement, restauration, accompagnement social) ;
- Préparer les investissements stratégiques nécessaires à la modernisation des infrastructures et à la transition écologique, en cohérence avec les objectifs du réseau.

L'activité hébergement poursuit son développement également avec l'ouverture de 438 lits supplémentaires en 2026 mais dans un modèle économique avec les bailleurs très tendu qui ne permet pas de dégager de bénéfice réel pour soutenir l'équilibre global du Crous de Paris. Ce modèle économique est actuellement questionné auprès des bailleurs et de la ville de Paris avec l'implication forte de la Préfecture de Région et du rectorat pour dégager de nouveaux équilibres financiers entre le Crous exploitant et les bailleurs investisseurs propriétaires.

L'activité restauration va également se développer en 2026 avec l'ouverture du site de Porte de la Chapelle et le véritable lancement de la nouvelle unité centrale de production située sur le campus Condorcet qui permettra de renforcer les capacités de production du Crous de Paris et d'améliorer l'offre de restauration sur l'ensemble du territoire parisien.

Le Cnous, dans sa mission de ventiler l'enveloppe globale de subvention pour charge de service public, a renforcé le soutien financier aux Crous franciliens en ciblant une enveloppe supplémentaire de 10M€ pour les 3 Crous afin de mieux prendre en compte le déséquilibre structurel du parc logements qui est détenu en grande majorité par les bailleurs sociaux.

1. Les éléments de contexte de l'élaboration budgétaire

a. Le maintien d'un soutien fort de l'État au réseau des Crous dans le projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 confirme le maintien d'un soutien fort de l'État au réseau des Crous, dans un contexte de maîtrise des finances publiques. Les dotations allouées au programme 231 « Vie étudiante » s'élèvent à 717,73 M€ en AE et 688,91 M€ en CP nets de réserve.

Les mesures nouvelles prévues dans le PLF 2026 du programme 231 Vie étudiante au titre de la subvention pour charges de service public (titre 3) s'élèvent à **14,374 M€**, marquant la poursuite du fort soutien de l'Etat au réseau des Crous. Ces moyens supplémentaires sont répartis comme suit :

- Masse salariale : +5,77 M€ (hausse du taux CAS pensions à 82,6 %, accompagnement de l'activité) ;
- Fonctionnement : +8,6 M€ (compensation repas à 1 € : +6 M€, dispositions EGAlim : +2,1 M€, frais CVEC : +0,5 M€).

Le projet de loi de finances 2026 prévoit également le maintien des crédits alloués au titre des aides directes étudiantes (titre 6) et de la subvention pour charges d'investissement fléchée (titre 5) au niveau de celui de 2025, confirmant ainsi l'engagement de l'État à soutenir l'action du réseau pour élargir son offre de logements et garantir la maintenance lourde de ses structures de restauration, en consacrant en 2026 une enveloppe de crédits d'un montant de 120,220 M€ (soit 113,608 M€ nets de réserve) en autorisations d'engagement et de 89,720 M€ (soit 84,786 M€ nets de réserve) en crédits de paiement.

Le déploiement de ces moyens permet au réseau des Crous d'engager un budget 2026 marqué par trois grandes orientations :

- Poursuivre le soutien et la qualité de service apportés aux étudiants ;
- Améliorer et élargir l'offre de logements étudiants ;
- Soutenir l'accès des étudiants à une restauration à tarif social et très social sur tout le territoire.

b. Un soutien du Cnous particulier sur la SCSP prenant en compte les spécificités du territoire francilien et particulièrement du Crous de Paris

Depuis 2023, les spécificités du Crous de Paris qui sont des contraintes fortes en termes de gestion ont été reconnues et prises en compte par le modèle d'allocation des moyens. Ces spécificités sont notamment un patrimoine en hébergement appartenant à 93% aux bailleurs sociaux avec un système de reversement de redevance peu avantageux pour le Crous, et une fréquentation hors normes de nos structures de restauration alors que la mission de restauration sociale assurée par les Crous est, par nature, déficitaire.

Afin de garantir une répartition équitable et transparente des crédits, le Cnous s'appuie depuis plusieurs années sur un ensemble de principes directeurs et de critères objectifs, tenant compte à la fois de l'activité réelle des Crous et des disparités territoriales. Dans le cadre de la finalisation du nouveau contrat d'objectifs et de performance qui, dans le contexte budgétaire actuel, s'inscrit dans la recherche d'une plus grande soutenabilité de l'activité du réseau des Crous, le Cnous renforce le pilotage du réseau en assurant un suivi particulier des Crous en difficultés (Île-de-France et outre-mer en particulier) en assumant une dynamique de péréquation plus soutenue entre établissements et en engageant l'ensemble des établissements à relancer une stratégie d'augmentation de leurs ressources propres.

Afin de répondre à cet objectif, le Cnous a ajusté sa méthode de répartition des moyens alloués au réseau en 2026 suivant trois lignes directrices :

- Permettre aux Crous d'établir un budget initial sincère pour un pilotage plus efficient ;
- Intégrer à la source le principe de solidarité entre les établissements dans la méthode de répartition des crédits ;
- Optimiser l'utilisation des moyens disponibles au plus juste des besoins de chaque établissement.

Cette méthode de péréquation, constituant l'application concrète du principe de solidarité entre établissements, permet effectivement de compenser les disparités financières et territoriales.

Ainsi la dotation de SCSP 2026 pour le Crous de Paris intègre :

- Une enveloppe spécifique liée au parc bailleurs : 3,885 M€ (contre 571 K€ en 2025) ;
- Le financement des nouvelles places de restauration : 888 000 € pour 592 places ouvertes en 2026 ;
- La compensation du repas à 1 € ;
- La poursuite des dispositions EGAlim avec une dotation complémentaire calculée sur le poids des dépenses.

En 2025, le montant de la SCSP en budget initial s'élevait à 38 148 919 €, alors que le montant 2026 alloué s'établit à 41 301 375 €, soit une augmentation de 8,3%.

Par rapport au montant alloué en 2025 après budget rectificatif 2025 (hors fonds de solidarité, crédits d'accessibilité, mesures de soutien complémentaire, solde des repas 1€ de 2024), la dotation présente une augmentation de + 2 M€ soit +5,1%.

Elle reste néanmoins en deçà de la SCSP globale de 2025 dont le montant en fin d'exercice était de 42,98M€ dont 429 k€ de crédits d'accessibilité et 2,9 M€ au titre du fonds de solidarité.

c. Des crédits de contractualisation qui permettent de poursuivre une politique dynamique de nouveaux projets et de remise à niveau de nos structures et équipements :

En 2026, le Crous bénéficie de nouveaux financements du Cnous au titre des opérations d'investissement et d'équipement :

- Crédits pour la maintenance lourde et le renouvellement des équipements de restauration : 1 000 000 €
- Rénovation des espaces de restauration Bullier : 4 500 000 €
- Opération RU Jussieu : 2 000 000 €
- Equipement des résidences livrées en 2026 : 1 226 400 €.

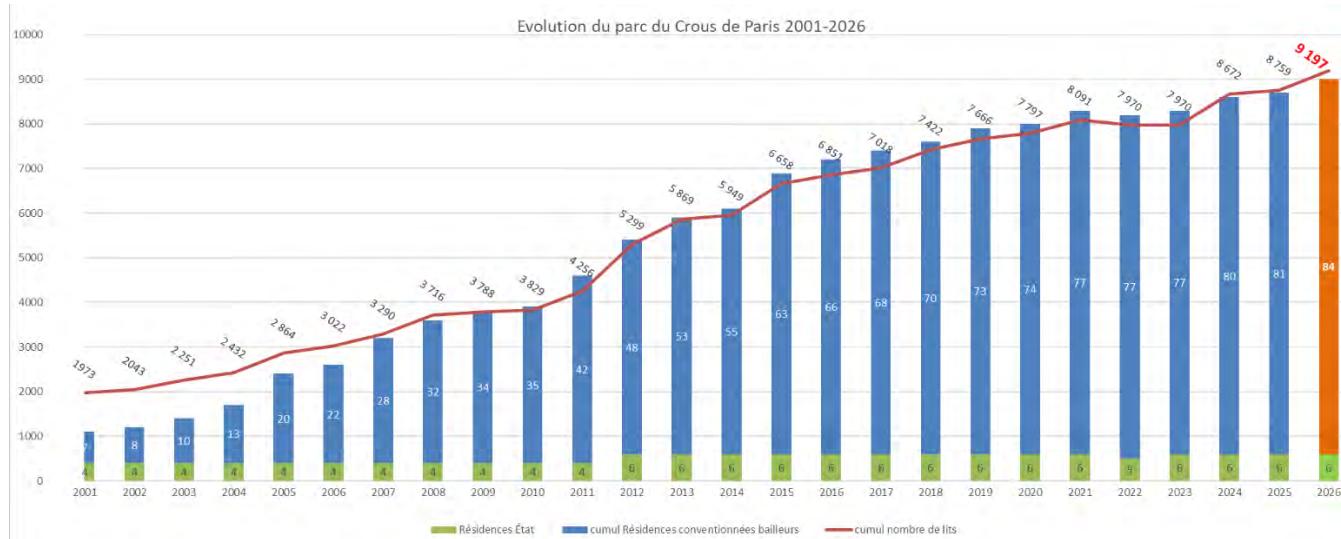
d. Un budget qui demandera une forte vigilance durant son exécution

Le budget initial 2026 du Crous de Paris repose sur des hypothèses prudentes, la dotation SCSP 2026 (+2 M€ par rapport au BR 2025) et l'enveloppe spécifique liée au parc bailleurs (3,885 M€) apportent un soutien significatif, mais ne compensent pas totalement :

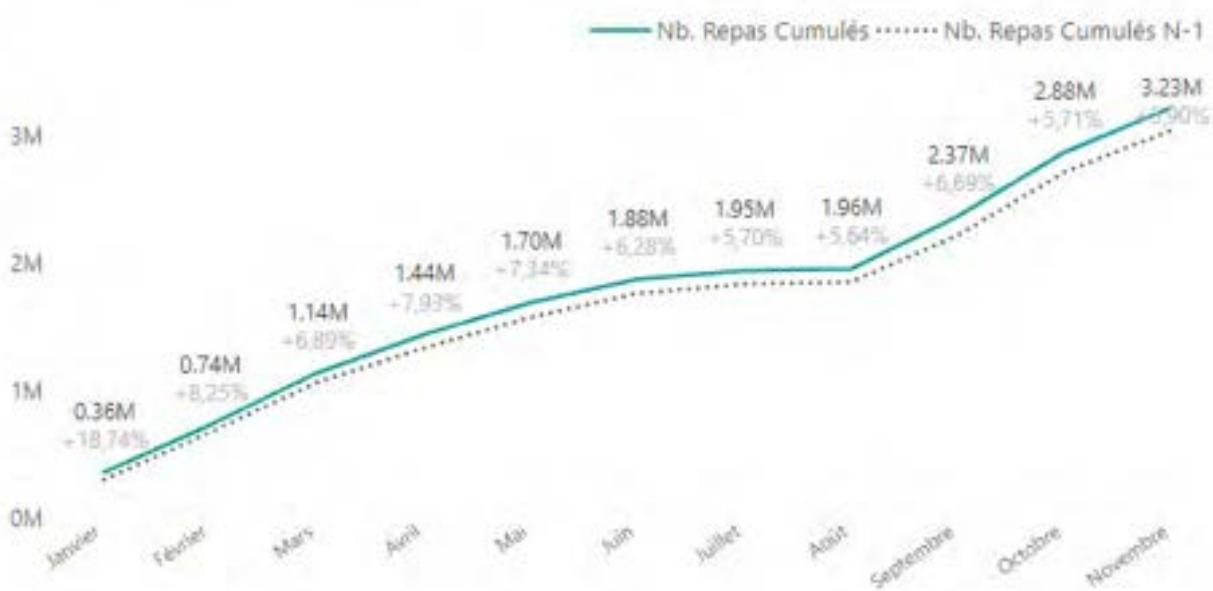
- Le déficit structurel du modèle économique de l'hébergement parisien ;
- Les besoins liés à la montée en charge des nouvelles unités de restauration et des projets immobiliers.

La soutenabilité à court terme est assurée par :

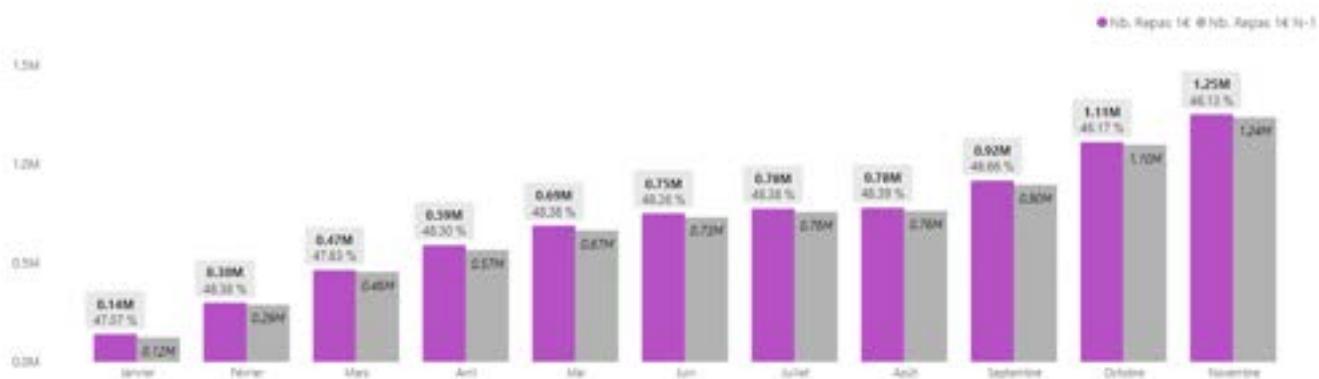
- Une optimisation des ressources propres (taux d'occupation des résidences, diversification des offres de restauration) ;
- Un pilotage rigoureux des dépenses, notamment en fonctionnement et en maintenance ;
- Un recours limité au fonds de roulement.



Evolution du Nombre de Repas (2025)



Evolution du Nombre de Repas 1€, Taux de Repas 1€/Repas Etudiants (2025)



Evolution du Nombre de Repas Végé (2025)



2. Les principales orientations budgétaires 2026

Le projet de budget initial 2026 combine, dans un contexte de moyens contraints et d'incertitude budgétaire, la recherche d'efficacité opérationnelle et la prise en compte de la singularité du territoire parisien. Le Crous de Paris doit faire face au défi de la qualité du service à l'usager face au volume d'étudiants et à la densité du paysage universitaire parisien en s'appuyant :

- Sur des **partenariats renforcés** avec les universités et établissements d'enseignement supérieur pour coordonner les projets liés à la vie étudiante ;
- Sur une **stratégie employeur volontariste**, visant à maintenir l'attractivité et améliorer la qualité de vie au travail, dans le cadre d'un plafond d'emplois saturé en 2026 ;
- Sur une **démarche qualité centrée sur l'usager**, pour simplifier les parcours et améliorer la satisfaction ;
- Sur un **schéma directeur de transition écologique**, intégré à toutes les actions, conformément aux objectifs du projet de réseau et à l'obligation de produire un Budget Vert.

Ces principes stratégiques se traduisent par les orientations suivantes :

- **Restauration :**
 - **Répondre à la hausse continue de la fréquentation** par l'optimisation des capacités de production et la diversification des modes de distribution (cafétérias, libre-service, click and collect, casiers réfrigérés).
 - **Moderniser les équipements** pour accroître la performance énergétique et ergonomique, en cohérence avec la trajectoire bas carbone.
 - **Poursuivre la transition alimentaire** : généralisation de l'offre végétarienne, montée en gamme des achats (bio, SIQO), réduction du plastique et du gaspillage, labellisation « Mon Resto Responsable ».
 - **Investissements prioritaires** : lancement de la réhabilitation du restaurant Bullier (site Sarrailh), finalisation des travaux sur les unités centrales de production (Condorcet et Cîteaux), ouverture de la cafétéria du site Porte de la Chapelle (450 places assises).
- **Hébergement :**
 - **Mise en exploitation en 2026 de trois nouvelles résidences** (Davout, Tour en Bois, Porte de Vanves 2) et réouverture prévue de Michel de Bourges après travaux.
 - **Renforcement de la qualité de vie en résidence** : animation, revitalisation des espaces collectifs, maintenance préventive, plan global de sûreté et sécurité incendie.
 - **Modèle économique sous tension** : prédominance des logements bailleurs (près de 89 % du parc), compensée par une enveloppe nationale spécifique dont 3,885 M€ pour Paris.
- **Vie étudiante :**
 - Installation des services dédiés à la vie étudiante dans les espaces Sarrailh rénovés pour créer un guichet unique.
 - Livraison du nouveau siège du Crous de Paris à Bièvre à l'automne 2025, avec ouverture différée de l'espace « sport et bien-être » début 2026 et de l'espace de vente libre-service
- **Ressources humaines et QVCT :**
 - **Mise en œuvre du plan QVCT** (qualité de vie et conditions de travail) : amélioration des environnements, maintien dans l'emploi, cohésion des équipes, lutte contre les discriminations et harcèlement.
 - **Compensation des mesures nationales RH et mise en œuvre de la protection sociale complémentaire.**

Les tableaux budgétaires sont présentés conformément au recueil des règles budgétaires des organismes porté par l'arrêté pris dans le cadre du décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») :

▪ **Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration :**

- Autorisations d'emplois (Tableau n°1)
- Autorisations budgétaires (Tableau n°2)
- Equilibre financier (Tableau n°4)
- Situation patrimoniale (Tableau n°6)

▪ **Tableaux non soumis au vote du Conseil d'administration :**

- Dépenses par destination et recettes par origine (Tableau n°3)
- Opérations pour comptes de tiers (Tableau n°5)
- Plan de trésorerie (Tableau n°7)
- Recettes fléchées (Tableau n°8)
- Opérations pluriannuelles (Tableau n°9)
- Synthèse budgétaire et comptable (Tableau n°10)

La note de présentation est structurée conformément aux recommandations relatives au cadrage sur l'exercice du contrôle budgétaire, à savoir :

- Partie I : Autorisations budgétaires en lien avec le tableau n°1 des autorisations d'emplois, le tableau n°2 des autorisations budgétaires et le tableau n°3 des dépenses par destination et recettes par origine ;
- Partie II : Equilibre financier en lien avec le tableau n°4 d'équilibre financier ;
- Partie III et IV : Analyse de la soutenabilité en lien avec le tableau n°6 de situation patrimoniale, le tableau n°7 du plan de trésorerie, et le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

I. Autorisations budgétaires

I.1. Les recettes budgétaires

TOTAL RECETTES	COFI 2024	BI 2025	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Recettes globalisées	107 739 985 €	105 685 000 €	111 410 000 €	113 850 000 €	2 440 000 €
Recettes fléchées	14 367 442 €	19 365 000 €	21 140 000 €	8 550 000 € -	12 590 000 €
TOTAL	122 107 427	125 050 000	132 550 000	122 400 000 -	10 150 000

Les recettes budgétaires enregistrent une baisse par rapport au BR2 2025 (-10 150 k€), principalement liée à la diminution des recettes fléchées (-12 590 k€). En revanche, les recettes globalisées progressent (+2 440 k€).

I.1.1. Les recettes globalisées

Concernant les recettes globalisées, la hausse provient essentiellement des recettes propres (+4 821 k€), en raison de l'augmentation des revenus d'hébergement, principalement due à la mise en exploitation de nouvelles résidences et à la comptabilisation sur une année pleine des résidences ouvertes en cours d'année 2025.

Cependant, cette progression est atténuée par plusieurs facteurs :

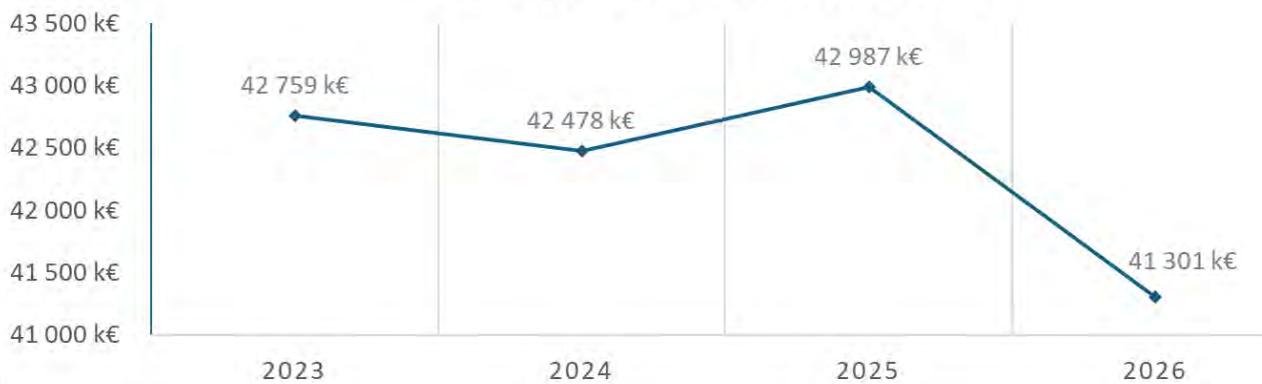
- la baisse de la SCSP (-1 686 k€),
- la diminution de la fiscalité affectée (-370 k€), calculée conformément à la circulaire budgétaire à 90 % des recettes N-1,
- l'absence de report en 2026 de la revalorisation indemnitaire des personnels des services sociaux financée sur prélèvement sur fonds de roulement du Cnous en 2025 et des crédits liés au fonds vert.

Recettes globalisées	COFI 2024	BI 2025	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Subvention pour charges de service public	42 477 676 €	38 148 919 €	42 987 341 €	41 301 375 € -	1 685 966 €
Subvention pour charges d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
Autres financements de l'Etat	223 835 €	237 617 €	324 940 €	- € -	324 940 €
Fiscalité affectée	3 687 970 €	3 500 000 €	3 699 492 €	3 329 543 € -	369 949 €
Autres financements publics	125 055 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	- €
Recettes propres	61 225 449 €	63 598 464 €	64 198 227 €	69 019 082 €	4 820 855 €
<i>dont activité Restauration</i>	23 885 784 €	23 617 924 €	23 617 924 €	25 350 000 €	1 732 076 €
<i>dont activité Hébergement</i>	35 752 138 €	37 200 000 €	37 200 000 €	41 500 000 €	4 300 000 €
TOTAL	107 739 985	105 685 000	111 410 000	113 850 000	2 440 000

a. La subvention pour charges de services publics : 41 301 375 k€

Le montant de la subvention pour charges de services publics (y compris hors modèle de répartition) est de 41 301 k€, en augmentation de + 3 152 k€ au regard du BI 2025 (38 149 k€) mais en diminution par rapport à la SCSP définitive de 2025 (42 987 k€).

EVOLUTION DE LA SCSP (2023-2026)



Composition SCSP 2025-2026



Celle-ci comprend :

- La dotation dédiée aux activités non-marchandes (services dédiés à la vie étudiante) en fonction du nombre d'étudiants d'une part, et du nombre de boursiers d'autre part. La répartition est effectuée en fonction du poids de chaque population : 20% pour la population étudiante totale et 80 % pour la population étudiante boursière.

	2023	2024	Évolution entre N et N-1
Nombre d'étudiants (tous ministères et Région)	392 233	396 608	1,1%
Nombre de boursiers gérés par le Crous (tous ministères et Région)	68 689	71 030	3,4%

Par ailleurs, cette année un critère supplémentaire a été pris en compte à travers le taux d'encadrement des étudiants boursiers afin d'allouer une dotation aux Crous dont le déficit d'encadrement des boursiers est supérieur à 10 boursiers. Le Crous de Paris bénéficie à ce titre d'un complément de dotation de 292 k€.

- Le financement de l'activité restauration qui, par sa nature, est structurellement déficitaire. Le financement prend en compte pour 2026 l'excédent brut d'exploitation corrigé des subventions (repas à 1 € et CAS Pensions). La dotation allouée correspond au financement de 100 % de l'EBE 2024 contre 99.7% en 2025 et 76.9% en 2024.
- Le financement de la compensation du repas à 1€ sur la base du nombre de repas de janvier à septembre 2025 proratisé sur l'enveloppe allouée de la LFI 2025.
- Le financement des nouvelles places de restauration soit un financement de 888 k€ pour le Crous de Paris devant également permettre le financement du rehaussement du plafond d'emplois (+20 postes) induit par les ouvertures de l'UCP Condorcet et du site de porte de la Chapelle.
- Par ailleurs, le Crous de Paris comme ses deux collègues franciliens bénéficie d'une mesure particulière afin de prendre en compte la spécificité des Crous franciliens dont la part du parc conventionné par rapport à la capacité d'accueil totale est plus importante que les autres Crous.

Un montant à hauteur de 1,5 M€ avait été dédié en 2025, il est revalorisé à hauteur de 10 M€ en 2026.

Le Crous de Paris bénéficie donc d'une enveloppe spécifique de 3.3 M€ à cet effet.

- Le financement du CAS Pensions avec la prise en compte de l'augmentation du taux de la part patronale à 82.6 % après l'évolution de 74,6% à 78,6 % en 2025.
- Mesures de fonctionnement : il s'agit d'une mesure de soutien à l'atteinte des objectifs EGAlim en fonction du poids des dépenses EGAlim à fin septembre 2025 sur les dépenses totales de 2025.

b. La fiscalité affectée : 3 330 k€

La recette CVEC (pour la partie dont le Crous est bénéficiaire) est prévue pour un montant de 3 330 k€ soit 90% du montant N-1 conformément aux consignes de la circulaire budgétaire du Cnous.

c. Les ressources propres : 69 019 k€

Recettes globalisées	COFI 2024	BI 2025	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Recettes propres	61 225 449 €	63 598 464 €	64 198 227 €	69 019 082 €	4 820 855 €
<i>dont activité Restauration</i>	23 885 784 €	23 617 924 €	23 617 924 €	25 350 000 €	1 732 076 €
<i>dont activité Hébergement</i>	35 752 138 €	37 200 000 €	37 200 000 €	41 500 000 €	4 300 000 €

Les recettes budgétaires d'hébergement augmentent de + 4 300 k€. Depuis le budget initial 2024, et conformément à la réglementation en vigueur, l'évolution des loyers des Crous est assurée en appliquant l'indice de référence des loyers et le budget des Crous construit en tenant compte de cette évolution. La prévision de recettes hébergement prend donc en considération l'application de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre 2025 (1,04%).

Par ailleurs, cette augmentation s'explique également par l'ouverture de 3 nouvelles résidences au cours de l'année (Porte de Vanves 2, Davout et Tour en Bois), la réouverture d'une résidence (Michel De Bourge) et la comptabilisation des recettes en année pleine de 3 autres résidences (Carré des Invalides, Germaine Krull et Jacques Oudin). Il est également à noter que compte-tenu du léger retard pris sur l'exercice 2025 dans le rattachement des recettes hébergement entre droits constatés et encaissements, correspondant à moins d'1 mois de retard, une augmentation des rattachements budgétaires a été prévue pour l'année 2026. L'écart de rattachement a été estimée à date à environ 3M€.

Les recettes budgétaires de restauration sont en augmentation de + 1 732K€ en raison de l'accroissement du parc des distributeurs automatiques externalisé, l'ouverture en année pleine de la cafétéria des Mines et l'exploitation en année pleine du site de Porte de la Chapelle, de la nouvelle VLS de Bièvre ainsi que de La Barge (fermée durant le retour aux chantiers navals pendant le premier trimestre 2025).

Néanmoins, cette augmentation des recettes d'exploitation est amoindrie par la diminution des recettes liées au non-marchand (-1 161 k€) dont notamment -500 k€ sur les produits de cession d'éléments d'actif (Concordia) et -254 k€ de recettes budgétaires antérieures pour la gestion mutualisée du centre de contact Ile de France.

I.1.2. Les recettes fléchées

Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Pour le Crous de Paris, les recettes fléchées concernent principalement des opérations immobilières ou des projets d'équipements particuliers et s'élèvent à 8 550k€ en prévision d'encaissements pour 2026.

Financement des recettes fléchées par opérations	CNOUS	Plan campus	Campus France	Sorbonne Université	Ville de Paris	TOTAL
Jussieu - Maintien	1 380 000 €	1 000 000 €				2 380 000 €
Maintenance lourde et renouvellement	1 617 000 €					1 617 000 €
Prise à bail	1 246 400 €					1 246 400 €
Fénélon			700 000 €		480 000 €	1 180 000 €
Jussieu - RU/RRA				880 000 €		880 000 €
Equipement mobilier	643 022 €					643 022 €
Bullier	273 000 €					273 000 €
Carmes	256 578 €					256 578 €
Vaugirard	45 000 €					45 000 €
Equipement agent-visio	29 000 €					29 000 €
	5 490 000 €	1 000 000 €	700 000 €	880 000 €	480 000 €	8 550 000 €

I.2. Les dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiements

Dépenses en autorisations d'engagement	COFI 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Personnel	39 819 655	41 900 000	43 000 000	1 100 000
dont CAS Pension	4 872 274	5 117 276	5 535 160	417 884
Fonctionnement	68 470 163	187 740 000	56 400 000	- 131 340 000
Denrées alimentaires	14 816 746	15 550 000	16 000 000	450 000
Loyers et charges versées	19 119 557	136 100 000	6 520 000	- 129 580 000
Viabilisation	9 354 481	8 000 000	8 200 000	200 000
Entretien - Equipement	11 720 309	12 400 000	10 380 000	- 2 020 000
Frais généraux	12 212 951	11 865 000	13 300 000	1 435 000
Participations financières	1 246 119	3 825 000	2 000 000	- 1 825 000
Investissement	17 110 424	22 225 000	31 950 000	9 725 000
TOTAL	125 400 242	251 865 000	131 350 000	- 120 515 000

Dépenses en crédits de paiement	COFI 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Personnel	39 819 655	41 900 000	43 000 000	1 100 000
dont CAS Pension	4 872 274	5 117 276	5 535 160	417 884
Fonctionnement	67 773 812	73 950 000	75 250 000	1 300 000
Denrées alimentaires	14 802 632	15 550 000	16 000 000	450 000
Loyers et charges versées	21 972 824	24 300 000	25 400 000	1 100 000
Viabilisation	9 354 481	8 000 000	8 200 000	200 000
Entretien - Equipement	9 643 018	10 450 000	10 350 000	- 100 000
Frais généraux	10 789 602	12 975 000	13 300 000	325 000
Participations financières	1 211 255	2 675 000	2 000 000	- 675 000
Investissement	17 699 287	24 150 000	11 250 000	- 12 900 000
TOTAL	125 292 754	140 000 000	129 500 000	- 10 500 000

I.2.1. Les dépenses non fléchées

Dépenses non-fléchées				
Dépenses en crédits de paiement	COFI 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Personnel	39 819 655	41 900 000	43 000 000	1 100 000
dont CAS Pension	4 872 274	5 117 276	5 535 160	417 884
Fonctionnement	67 707 816	73 860 000	74 260 000	400 000
Denrées alimentaires	14 802 632	15 550 000	16 000 000	450 000
Loyers et charges versées	21 972 824	24 300 000	25 400 000	1 100 000
Viabilisation	9 354 481	8 000 000	8 200 000	200 000
Entretien - Equipement	9 587 393	10 410 000	10 275 000	- 135 000
Frais généraux	10 779 230	12 925 000	12 385 000	- 540 000
Participations financières	1 211 255	2 675 000	2 000 000	- 675 000
Investissement	1 819 589	3 890 000	1 150 000	- 2 740 000
TOTAL	109 347 060	119 650 000	118 410 000	- 1 240 000

a. *Emplois et dépenses de personnel :*

Projection de la consommation des emplois au cours de l'année 2026

		31 décembre 2025	30 juin 2026	31 décembre 2026
Sous plafond	Fonctionnaires	259	261	266
	Contractuels	581	583	596
	Sous-total	840	844	862
Hors plafond	Apprentis	4	9	10
Total		844	853	872

Pour l'année 2026, l'établissement prévoit de consommer complètement son autorisation d'emploi en sous-plafond avec un atterrissage au 31 décembre 2026 à 862 ETPT, soit une augmentation de 22 ETPT par rapport à la prévision d'exécution au 31 décembre 2025.

Evolution de la consommation du sous-plafond



Pour rappel : évolution de l'autorisation d'emplois sous-plafond

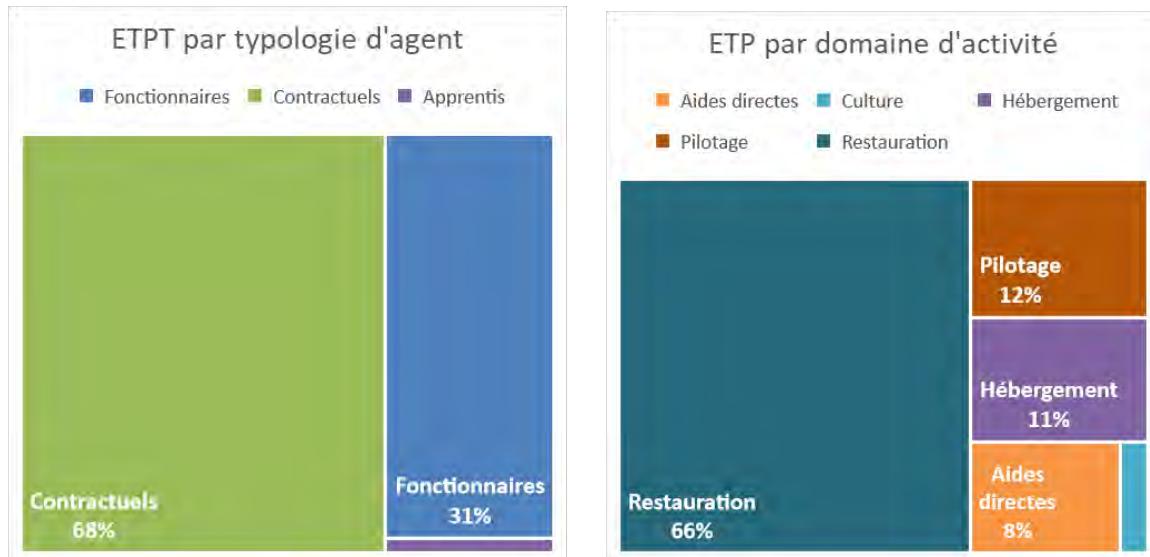
	2022	2023	2024	2025	2026
Autorisation sous-plafond	867	847	842	842	862
Variation		-20	-5	0	20

Concernant le hors-plafond qui correspond aux emplois d'apprentis, la cible est de **10 ETPT** soit **+6** par rapport à 2025.

Au total, le Crous de Paris prévoit une consommation d'emploi 2026 à hauteur de 872 ETPT.

Cette perspective de hausse de la consommation s'appuie sur l'ouverture de 2 structures de restauration, dont une unité centrale de production, nécessitant à elles seules 18 ETPT, ainsi que des livraisons de nouvelles résidences et le renforcement impératif de services support comme celui de la prévention actuellement composé d'une seule personne pour près de 200 structures.

Il est à relever que l'attractivité renforcée du Crous de Paris et les efforts effectués sur le recrutement conduisent à une meilleure occupation des supports d'emplois.



Prévision des dépenses de personnels :

	BI 2025	BR2 2025	BI 2026	Variation BR2 25 / BI 26
Fonctionnaires	16 029 k€	16 544 k€	17 095 k€	551 k€
Contractuels	25 283 k€	23 918 k€	24 264 k€	346 k€
Apprentis	266 k€	93 k€	181 k€	88 k€
Autres dépenses	1 422 k€	1 345 k€	1 460 k€	115 k€
Total	43 000 k€	41 900 k€	43 000 k€	1 100 k€

La prévision d'exécution des dépenses de personnel pour 2026 s'établit à 43 M€ soit une augmentation de 1,1 M€ par rapport au BR2 2025.

Cette augmentation se décompose ainsi :

- Variations d'effectif :
 - + 101 k€ d'extension en année pleine des recrutements de 2025
 - + 236 k€ de variation d'effectif 2026 (hors hausse du CAS Pension)
- Mesures générales :
 - + 150 k€ au titre du déploiement de la PSC à compter du 1^{er} mai 2026
 - + 200 k€ de coût supplémentaire du CAS Pension en raison de l'augmentation de 4% de la participation employeur
- Mesures individuelles :
 - + 130 k€ d'extension en année pleine des avancements 2025 et coût sur l'année des avancements 2026 (changement d'échelon, de grade, de corps, cédésation)
- Divers :
 - + 168 k€ de variation du CAS Pension liée à la variation d'effectif et aux réussites de concours
 - + 60 k€ de provisions supplémentaires d'ARE
 - + 55 k€ au titre de l'action sociale. L'enveloppe consacrée à l'action sociale reste stable (800 k€) entre le BI 2025 et le BI 2026.

b. Les dépenses de fonctionnement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sont en hausse, du fait de l'inflation constatée sur les exercices précédents et de l'augmentation de l'activité du Crous.

Les dépenses alimentaires augmentent de **450 K€ (+2.9%)** en AE/CP par rapport au BR2 2025.

La prévision prend en compte le maintien de plusieurs facteurs notamment :

- La continuité d'un phénomène d'inflation sur les denrées alimentaires, qui devrait s'amenuiser dans l'année sans pour autant revenir au niveau précédent ;
- Un taux de fréquentation de la restauration étudiante élevé, y compris pour le recours aux repas à 1€, dans la continuité de celui de 2024 ;
- Un effort constant de maîtrise des coûts et notamment du coût denrée.

La prévision prend également en considération l'ouverture des nouveaux sites dont principalement celui de Porte de la Chapelle.

Les dépenses de viabilisation, comme indiqué précédemment, se maintiennent sur des prix élevés hérités de l'inflation ayant frappé le secteur énergétique les années antérieures, tout en intégrant les nouvelles structures arrivant sur 2026.

Le Crous a privilégié un recours aux marchés de la DAE afin de garantir une maîtrise optimale des coûts.

Pour rappel, les montants élevés de l'exercice 2024 correspondaient à un ratrappage de paiements de factures antérieures. En effet, l'un des principaux fournisseurs d'électricité du Crous de Paris, EDF, avait été confronté à un problème de dépôt de ses factures. Cela avait engendré un décalage des paiements d'une grande partie des factures d'électricité de 2023 vers 2024.

Les dépenses d'entretien et d'équipement sont estimées à 10 380 k€ en AE et 10 350 k€ en CP, soit une diminution de 100K€ par rapport à 2025 malgré l'ouverture, la réouverture et la pleine exploitation de 7 nouvelles résidences. Ceci se traduit par un effort conséquent sur les dépenses liées à l'activité de l'hébergement et de la restauration. Les postes principaux demeurent le nettoyage (3 642 k€), l'entretien (3 574 k€) et l'équipement de fonctionnement (1 258k€).

Les frais généraux sont prévus pour un montant de 13 300 k€ (AE/CP). Le montant augmente de 325k€ par rapport à 2025. Les principaux postes de dépenses sont :

- Le versement aux universités partenaires pour les redevances d'occupation des locaux et participations aux charges : 2 780 k€ (+ 900k€)
- Le recours à l'intérim : 1 200 k€ (- 500k€) ;
- Les dépenses liées à la collecte des déchets et aux produits d'entretien : 1 277 k€ (- 60k€) ;
- L'internet en résidence : 1 086k€ (+45 k€)

Les loyers et les charges versées sont prévues pour un montant de 25 400 k€ (+1.1 M€). Cette augmentation provient des redevances bailleurs des nouvelles résidences du Crous de Paris. Certaines de ces résidences opérationnelles au cours de l'année 2025 consommeront des CP en année pleine pour 2026 tandis que d'autres seront mise à disposition au cours de l'année 2026. La liste de ces résidences est la suivante : Davout, Tour commune en bois, Porte de Vanves 2 et la réouverture de Michel de Bourges.

Les participations financières concernent une grande partie des dépenses liées à la CVEC. Elles sont portées en 2026 à 2 000 k€ soit une diminution de - 975k€. Cette baisse est expliquée par le versement effectué à Mayotte en 2025 d'une part et pour que les dépenses de CVEC correspondent à la recette fiscalité d'autre part (impact neutre sur le résultat).

c. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement non fléchées d'un montant de 1 150k€ présentent une diminution de – 2 740 k€.

En 2025, ces dépenses incluaient l'utilisation de la reprise sur provisions (-2 300 k€) ainsi que des crédits sur financement CVEC pour l'opération Bièvres.

En 2026, les dépenses prévues, financées par un prélèvement sur le fonds de roulement, se répartissent ainsi : 300 k€ pour l'opération Bièvres, 150 k€ pour le Mabcafé, 175 k€ pour le CSU et 100 k€ en complément pour le Café des Sports du bâtiment Sarrailh, soit un total de 725 k€ sur la CVEC ; 400 k€ pour des travaux d'accessibilité afin de maintenir en activité le restaurant universitaire de Jussieu ; et 25 k€ sur ressources propres pour des dépenses informatiques.

I.2.2. Les dépenses fléchées

Dépenses fléchées

Dépenses en crédits de paiement	COFI 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 - BR2_25
Personnel	-			-
dont CAS Pension	-			-
Fonctionnement	65 996	90 000	990 000	900 000
Denrées alimentaires				-
Loyers et charges versées				-
Viabilisation				-
Entretien - Equipment	55 625	40 000	75 000	35 000
Frais généraux	10 372	50 000	915 000	865 000
Participations financières				-
Investissement	15 879 698	20 260 000	10 250 000	- 10 010 000
TOTAL	15 945 694	20 350 000	11 240 000	- 9 110 000

Les dépenses fléchées concernent principalement les crédits d'investissement et la programmation des différentes opérations.

Dépenses par opération	Investissement		Fonctionnement	
	AE	CP	AE	CP
Jussieu - Maintien	15 940 000 €	1 383 000 €		
Bullier	4 263 000 €	273 000 €		
Fénélon	3 682 000 €	1 000 000 €		
Sarraillh	2 405 000 €	2 405 000 €		
Prise à bail	1 226 400 €	1 246 400 €		
CHUGPN	1 000 000 €	1 000 000 €	85 000 €	85 000 €
Maintenance lourde	796 000 €	963 000 €		
Jussieu - RU/RA			680 000 €	680 000 €
Travaux divers	640 038 €	637 600 €		
RU Mabillon	540 000 €	635 000 €		
Mabcafé	350 000 €	350 000 €		
Carmes	312 000 €	312 000 €		
Signalétique	- €	- €	225 000 €	225 000 €
Vaugirard	20 000 €	45 000 €		
	31 174 438 €	10 250 000 €	990 000 €	990 000 €

Maintien en activité des restaurants administratif et universitaire et réhabilitation du restaurant universitaire du Campus de Jussieu : AE 2026 : 16 620 k€ CP 2026 : 2 063 k€

Afin d'assurer le maintien en activité, et l'exploitation de façon optimum, plusieurs opérations sont orchestrées simultanément.

Dans une démarche volontariste visant à améliorer l'accessibilité de ses locaux et à se conformer aux exigences réglementaires, le Crous de Paris développe un chantier de mise en sécurité et d'accessibilité sur les deux restaurants avec :

- Création d'un ascenseur extérieur desservant le rez-de-chaussée, le R+1 et le R+2,
- Installation d'une plateforme élévatrice pour l'accès aux sanitaires,
- Réhabilitation complète des blocs sanitaires.

L'ensemble de ces travaux d'accessibilité est programmé pour l'été 2026, et s'accompagne d'une procédure de régularisation administrative comprenant le dépôt des déclarations préalables en décembre 2025, suivi du dépôt de la demande d'avis de la commission (ACAM) en janvier 2026.

La transition des cuisines vers un fonctionnement intégralement électrique constitue le deuxième chantier majeur. Les travaux préparatoires à l'installation des nouveaux équipements (RU et RA) s'étaleront de janvier à juin 2026 et l'installation et le raccordement des équipements est programmée en juillet-août 2026.

Porté par le Crous de Paris, le projet de réhabilitation du restaurant universitaire Cuvier s'impose comme une requalification d'envergure, pensée pour répondre simultanément aux impératifs de gestions des flux, de performance énergétique, de mise en conformité réglementaire et d'amélioration durable du confort d'usage.

Construit dans les années 1960 et aujourd'hui marqué par des désordres structurels persistants, l'édifice présente une vétusté avancée de ses équipements techniques et une organisation spatiale devenue inadaptée. Massif et peu ouvert sur son environnement, son socle en béton constitue un obstacle majeur à l'attractivité et à l'accessibilité du site.

La requalification engagée vise ainsi la transformation complète du bâtiment, l'optimisation de ses surfaces et la modernisation profonde des services qui s'y déploient.

Les 4 225 m² du restaurant Cuvier, répartis sur quatre niveaux, seront intégralement reprogrammés. Le déménagement prochain du restaurant administratif vers un bâtiment neuf libère une part substantielle des espaces, qui permettra d'engager une recomposition fonctionnelle ambitieuse.

Le bâtiment accueille aujourd'hui trois offres de restauration, un self universitaire doté de trois chaînes de service, une cafétéria RU ouverte sur une terrasse extérieure et une cuisine de production sur place. Cette organisation, devenue complexe et peu lisible, fait l'objet d'un redimensionnement complet.

La transformation intégrale du restaurant universitaire se déploie, elle, en cinq séquences successives permettant de garantir la continuité d'activité :

- Phase 1 : Création d'une nouvelle salle à manger au deuxième étage ;
- Phase 2 : Réalisation d'une nouvelle cuisine et d'une unité centrale de production (UCP) au rez-de-chaussée ;
- Phase 3 : Aménagement d'une cafétéria et d'une zone de vente en libre-service au rez-de-chaussée et au premier étage ;
- Phase 4 : Rénovation complète de la grande salle à manger du premier étage ;
- Phase 5 : Requalification du hall d'accueil, également situé au premier étage.

Une étude de faisabilité a été remise le 20 aout 2025. Le programme technique détaillé du futur marché de conception réalisation est en cours d'établissement. Les études sont prévues en 2026 et les travaux sur 2027, 2028 et 2029.

Au terme de ces interventions, le restaurant universitaire Cuvier deviendra un équipement profondément renouvelé, accessible, restructuré et modernisé, pensé pour accompagner durablement les besoins des étudiants, du personnel et des usagers du campus de Jussieu, et pour inscrire le Crous de Paris dans une dynamique exemplaire de performance énergétique conforme à ses ambitions de décarbonation.

- **Rénovation des espaces de restauration Bullier et création d'une Unité centrale de Production : AE 2026 : 4 263 k€ - CP 2026 : 273 k€**

Le Crous pilote un projet de réhabilitation complète des restaurants universitaire et administratif Bullier, situé au 39 avenue Georges Bernanos à Paris, afin de répondre aux enjeux d'optimisation énergétique, de mise en conformité réglementaire, et d'amélioration du confort pour ses usagers (étudiants, personnel, et visiteurs).

Cette opération vise à relocaliser les zones de production aux niveaux inférieurs du bâtiment afin d'optimiser les flux fonctionnels et d'améliorer les conditions d'exploitation.

Les espaces de stockage et de production seront ainsi implantés au sous-sol et au rez-de-chaussée bas, directement accessibles depuis la rue, tandis que les zones de distribution et de restauration occuperont les niveaux R+1 et R+2. Cette nouvelle organisation permettra une circulation plus rationnelle des produits, du personnel et des convives, en cohérence avec les principes de la marche en avant, tout en offrant un cadre de qualité pour les usagers.

Le montant de cette opération s'établit à 6,5 Millions venant pour un 4,5 M€ de financements de contractualisation, de 1M€ de la ville et de 1M€ des crédits pour la modernisation de nos structures

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué en janvier 2025, une étude de faisabilité a été rendue à la rentrée de 2025 et un programme technique détaillé est en passe de validation. L'année 2026 sera consacrée à l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre et aux études d'exécution avant de débuter les travaux, en site occupé et en phasage, au début de l'année 2027 pour une livraison sur le deuxième semestre 2028.

- **Poursuite de l'opération résidence internationale Fénelon : AE 2026 : 3 682 k€ - CP 2026 : 1 000 k€**

Le projet porté par le Crous de Paris a pour objet la mise en œuvre d'un projet de réaménagement d'un immeuble appartenant à la Fondation Pierre de Coubertin, en vue de la création d'une résidence universitaire du Crous.

L'immeuble destiné à cette opération est situé au n°7 de l'avenue de l'Observatoire à Paris. Il s'agit d'un immeuble de R+7 comprenant un niveau de sous-sol. Cet immeuble a été mis à disposition par bail emphytéotique au Crous par la fondation Pierre de Coubertin, dans la perspective de cette opération.

Le bail emphytéotique entre la fondation de Coubertin et le Crous de Paris a été signé le 2 mai 2022, pour une durée de 35 ans (à compter de la signature). Ce bail est consenti et accepté moyennant une redevance hors taxes et hors charges d'un montant de cent soixantequinze mille euros (175.000 Euros) payable avec un versement annuel hors taxes et hors charges par le PRENEUR au BAILLEUR d'un montant de cinq mille euros (5.000 Euros) hors taxes et hors charges.

A la suite de l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre à l'agence AP architecture, les phases DIAG, APS et APD ont permis d'ajuster le montant de l'opération qui s'établit désormais à 4,68 M€ sur la base d'un financement Campus France de 2,5 M€ et d'un financement contractualisation Cnous de 1,7 M€ et d'une subvention "Aide à la Pierre" de la Ville de Paris de 480 000 €.

Les travaux de dépollution commenceront au premier trimestre 2026 et s'étaleront sur 12 mois. Les travaux de réhabilitation tout corps d'état démarreront en septembre 2026 (en même temps que la dépollution extérieure) avec un achèvement prévu en mai 2028 et une mise en service en septembre 2028.

- **Réhabilitation du Bâtiment Sarrailh : AE 2026 : 2 405 k€ - CP 2026 : 2 405 k€**

Confier à l'Epaurif, la réhabilitation du centre Sarrailh a vocation à améliorer le bilan énergétique du bâtiment, rénover l'ensemble des locaux, repenser l'aménagement des espaces intérieurs et remettre aux normes de sécurité la globalité de la structure.

Les travaux ont nécessité la fermeture de plusieurs espaces et le déplacement de l'administration centrale vers le bâtiment Césure. Le chantier se poursuit. Le centre sportif universitaire a ouvert à nouveau ses portes en septembre 2024. Courant 2026, les espaces consacrés à la vie étudiante ainsi que le Café des sports devraient être livrés permettant de redonner au bâtiment Sarrailh sa dimension de bâtiment dédié à l'accueil et à la vie étudiante.

- **Equipements des nouvelles résidences : AE 2026 : 1 226 k€ - CP 2026 : 1 246 k€**

Une enveloppe est également prévue pour le premier équipement des résidences qui seront réceptionnées.

- **Site CHUSOGPN, Bâtiment Vie de Campus : AE 2026 : 1 085 k€ - CP 2026 : 1 085 k€**



Le projet de construction du bâtiment « Vie de Campus » du campus hospitalo-Universitaire Grand-Paris Nord situé à Saint-Ouen sur Seine est sous maîtrise d'œuvre du Crous de Paris avec pour maîtrise d'œuvre déléguée, l'Epaurif.

Le projet viendra s'implanter au cœur de ce futur campus audonien, sur une emprise dédiée du foncier universitaire de 1 845 m². Le bâtiment intègre 3 fonctions ; des logements, du sport et un restaurant.

La résidence universitaire comprend 153 logements pour une surfaces totale de 3098 m², le restaurant universitaire (1600 repas / jour) a une surface de 1856 m² et les équipements sportifs de 1328 m². Le bâtiment bénéficie également d'un accueil principal à l'intérieur du campus (130 m²), de deux accès sur l'espace public, pour les logements et le sport ainsi qu'un accès technique situé le long d'une voie logistique à l'intérieur du campus.

Le Jury du 25 septembre 2025 a attribué le concours de maîtrise d'œuvre à l'agence Marin Trottin. Les études et conception sont prévues sur toute l'année 2026, la consultation travaux sur l'année 2027 et le début des travaux en octobre 2027 jusqu'à une mise en service à la rentrée scolaire de 2029.

Le projet bâtiment Vie de Campus du CHUSOGPN bénéficie d'un financement de l'Etat au titre du CPER 2021-2027 pour un montant de 15 M€,

L'Epaurif est mandataire de l'opération. Le dernier avenant à la convention de mandat, récemment signé, prévoit la mobilisation de 4,3 M€ en autorisations d'engagement, ainsi que le versement de 800 000 € en crédits de paiement.

L'engagement de 4,3 M€ sur une partie de ces CPER correspond à la notification du marché de Maitrise d'œuvre et également aux frais d'études divers (AMO, diagnostics géotechniques, prime concours, études urbaines ...).

- **Modernisation du restaurant Mabillon**

Le programme 2026 de modernisation du restaurant Mabillon vise à renforcer la fiabilité de la production, sécuriser les flux internes et fiabiliser les circuits HACCP. Le remplacement des deux ascenseurs de production (flux sale et flux propre) et du monte-chARGE constitue un investissement structurant. Ces travaux permettront de garantir la continuité opérationnelle en réduisant les risques de pannes, d'améliorer la sécurité et l'ergonomie des parcours de manutention et de renforcer les conditions de travail.

La construction d'une chambre froide négative et d'une chambre froide positive au 2ème sous-sol permettra de répondre aux besoins croissants en capacité de stockage réfrigéré. Ces travaux permettront de stabiliser la chaîne du froid et de rationaliser les flux logistiques entre stockage et production. La transformation du 1er sous-sol vise à structurer un espace de stockage sec fonctionnel et intégré à l'organisation logistique globale. Ces travaux garantiront une meilleure hiérarchisation des réserves, l'optimisation des flux internes et l'amélioration du confort opérationnel.

L'ensemble des interventions permettra de consolider la performance du site autour de trois axes majeurs :

- fiabilité technique et réduction des aléas de fonctionnement ;
- performance logistique, avec une chaîne de stockage et de distribution requalifiée ;
- amélioration des conditions de travail.

- **Rénovation du MAB CAFE : AE 2026 : 350 k€ - CP 2026 : 350 k€**

Le Crous de Paris porte le projet de La restructuration complète du Mab'Café, situé au rez-de-chaussée du CROUS Mabillon à Paris (6e arrondissement). Ce lieu emblématique, au cœur du quartier Latin, est un espace de convivialité et de restauration particulièrement prisé des étudiants, véritable lieu de vie sociale et culturelle.

Le CROUS de Paris, maître d'ouvrage de l'opération, engage cette rénovation dans une démarche d'amélioration continue de ses services et de ses lieux d'accueil, avec l'ambition de proposer un café étudiant plus attractif, confortable et polyvalent.

Le projet vise à redonner une identité forte et contemporaine au Mab'Café, en restructurant l'ensemble du local afin d'offrir une meilleure ergonomie des espaces, une circulation fluide des usagers et une mise en valeur de l'ambiance du lieu. Il s'agira notamment de créer un environnement adapté aux usages quotidiens tout en permettant l'organisation d'animations ponctuelles, comme la diffusion d'événements sportifs sur écran géant, des concerts, des expositions, ou des soirées à thème.

Le montant de cette opération s'établit à 500 k€ venant pour un 150 k€ de la CVEC et de 350 k€ de la Ville

Un marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué durant l'été 2025 à l'agence d'architecture Patrick MAUGER, les études d'avant-projet définitifs sont en cours. Les travaux prévus sur 6 semaines démarreront au mois de mars 2026.

- **Carmes : AE 2026 : 312 k€ - CP 2026 : 312 k€**

Le projet de requalification énergétique de la résidence des Carmes s'inscrit dans une démarche de transition vers un modèle bas-carbone et d'optimisation technique. L'intervention vise à supprimer l'actuelle chaufferie gaz, devenue obsolète tant du point de vue environnemental que de la stratégie d'exploitation, et se raccorder à une source d'approvisionnement sécurisée via le réseau de la CPCU.

L'opération se déploie en plusieurs séquences. Elle débute par un curage intégral de la chaufferie existante : évacuation des corps de chauffe, neutralisation des équipements sous pression et dépose des réseaux internes. Cette phase permet de libérer le volume et de sécuriser les aménagements futurs. La réhabilitation des parois, révision des accès, réfection des sols, adaptation des réseaux électriques et des dispositifs de ventilation permettent la mise aux normes du local.

La construction de la sous-station CPCU constitue le cœur du projet. Elle inclut l'implantation des échangeurs, organes de régulation, pompes de distribution et systèmes de supervision thermique.

En parallèle, les travaux de raccordement au réseau urbain sont engagés : création des tranchées et pose des canalisations en voirie, gestion des interfaces avec le domaine public et raccordement sur la boucle CPCU. À l'intérieur du bâtiment, une reconfiguration des locaux est opérée afin de permettre le passage du réseau vapeur. La bascule vers la CPCU permettra l'abandon total des énergies fossiles sur la résidence avec une réduction significative de son empreinte carbone. L'opération positionne ainsi la résidence des Carmes dans une trajectoire conforme aux ambitions de décarbonation portées par le Crous de Paris.

- **Remise à niveau de la signalétique intérieure et extérieure principalement des espaces de restauration : AE 2026 : 225 k€ - CP 2026 : 225 k€ (Frais généraux)**

Les dépenses fléchées de fonctionnement s'expliquent par l'opération de remise à niveau de la signalétique mise en pause en 2024 compte-tenu de la mobilisation des services sur l'organisation des JOP.

Pour rappel, un marché de signalétique à bons de commandes a été attribué à la suite d'une consultation lancée en 2023. Une campagne de remplacement des anciens logos, panneaux, affichages divers a débuté fin 2023 et se poursuivra sur 2025.

- **Renouvellement des équipements de restauration et rénovation et mise aux normes des espaces de restauration : AE 2025 : 1 336 k€ - CP 2025 : 1 598 k€**

II. Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier présente une variation de trésorerie de **– 7 900 k€**.

Le solde budgétaire déficitaire de **– 7 250 k€** est impacté par les opérations pour compte de tiers dont les décaissements sont plus importants que les encaissements (- 650 k€). Les autres décaissements non budgétaires ainsi que les emprunts, prêts et les dépôts et cautionnements sont neutralisés entre décaissements et encaissements.

BESOINS			FINANCEMENTS		
	BR2 2025	BI 2026		BR2 2025	BI 2026
Solde budgétaire (déficit)	7 450 000 €	7 250 000 €			Solde budgétaire (excédent)
Augmentation des dettes financières	1 900 000 €	1 900 000 €		1 900 000 €	1 900 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers	45 977 000 €	49 372 000 €		47 427 000 €	48 722 000 €
Autres décaissements non budgétaires	25 000 000 €	25 000 000 €		25 000 000 €	25 000 000 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	80 327 000 €	83 522 000 €		74 327 000 €	75 622 000 €
ABONDEMENT de la trésorerie	- €	- €		6 000 000 €	7 900 000 €
donc Abondement de la trésorerie fléchée	790 000 €	- €			2 690 000 €
donc Abondement de la trésorerie non fléchée	- €	- €		6 790 000 €	5 210 000 €
TOTAL DES BESOINS	80 327 000 €	83 522 000 €		80 327 000 €	83 522 000 €
					TOTAL DES FINANCEMENTS

III. Situation patrimoniale

Situation patrimoniale	Compte Fi 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 / BR2_25
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	60 386 250 €	75 707 000 €	76 040 000 €	333 000 €
Dépenses de personnel (hors prov)	35 677 308 €	40 293 000 €	41 560 000 €	1 267 000 €
Dotations aux amortissements	5 903 528 €	7 100 000 €	7 100 000 €	0 €
Total dépenses de fonctionnement	101 967 086 €	123 100 000 €	124 700 000 €	1 600 000 €
Recettes de fonctionnement	98 350 877 €	120 515 000 €	120 400 000 €	-115 000 €
Reprise sur provisions		2 300 000 €	0 €	-2 300 000 €
Total recettes de fonctionnement	98 350 877 €	122 815 000 €	120 400 000 €	-2 415 000 €
RESULTAT	-3 616 209 €	-285 000 €	-4 300 000 €	-4 015 000 €
Eléments de CAF	1 908 468 €	-370 000 €	2 500 000 €	2 870 000 €
Dépenses d'investissement	13 103 061 €	24 150 000 €	11 400 000 €	-12 750 000 €
Recettes d'investissement	12 380 311 €	20 260 000 €	10 250 000 €	-10 010 000 €
Variation du fonds de roulement	-2 430 491 €	-4 545 000 €	-2 950 000 €	1 595 000 €

III.1. Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Compte Fi 2024	BR2 2025	BI 2026	Ecart BI_26 / BR2_25	Variation BI_26 / BR2_25
Redevances d'hébergement	37 196 364 €	40 200 000 €	42 500 000 €	2 300 000 €	6%
Produits de restauration	23 300 758 €	24 650 000 €	25 350 000 €	700 000 €	3%
dont restauration étudiante	14 761 686 €	15 650 000 €	15 950 000 €	300 000 €	2%
dont restauration administrative	6 276 743 €	6 250 000 €	6 450 000 €	200 000 €	3%
dont prestations exceptionnelles	1 427 617 €	1 465 000 €	1 500 000 €	35 000 €	2%
dont IVS	834 712 €	1 285 000 €	1 450 000 €	165 000 €	13%
Produits non marchands	2 966 510 €	3 863 227 €	2 229 082 €	- 1 634 145 €	-42%
TOTAL	63 463 632 €	68 713 227 €	70 079 082 €	1 365 855 €	2%

Pour l'hébergement : La projection des recettes d'hébergement tient compte des estimations relatives à l'évolution du nombre de places comme du taux d'occupation ainsi que de l'évolution des loyers. Depuis le budget initial 2024, et conformément à la réglementation en vigueur, l'évolution des loyers des Crous est assurée en appliquant l'indice de référence des loyers (IRL) et le budget est construit en tenant compte de cette évolution.

Par ailleurs, les recettes d'hébergement prennent en compte l'effet :

- De l'ouverture en cours d'année 2025 des résidences :²
 - Germaine Krull (75 lits ; financement en PLUS)
 - Carré des Invalides (112 lits ; financement PLS)
- De la mise en exploitation de trois nouvelles résidences en 2026 :
 - Davout (103 lits ; financement PLUS)
 - Tour commune en bois (238 lits ; financement PLUS)
 - Porte de Vanves 2 (100 lits ; financement PLUS)
- De la fermeture de la résidence Bastille pour des travaux de rénovation énergétique pendant 18 mois.
- De la réouverture de la résidence Michel de Bourges (56 lits)

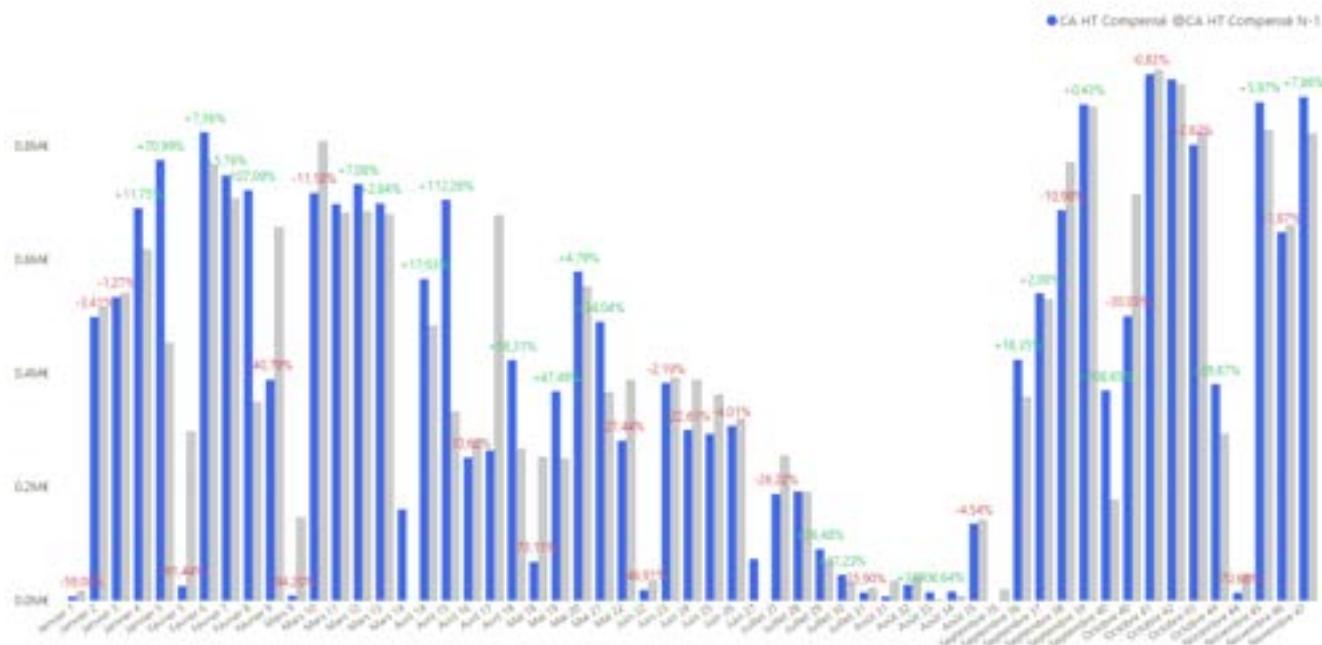
Pour la restauration, les projections 2025 tiennent compte de la tendance observée sur 2025 et la fréquentation est envisagée à un niveau au moins égal à celui de l'année 2024.

Ainsi, l'augmentation de **700 K€** tient compte :

- Du niveau très haut de la fréquentation étudiante ;
- De la poursuite du dispositif du repas à 1€ dans les mêmes modalités avec le principe d'une compensation à l'euro ;
- De la poursuite du déploiement de la distribution automatique ;
- D'un maintien au même niveau des recettes liées aux prestations exceptionnelles.

Evolution du CA compensé (subvention repas à 1 € inclus) : années 2024 et 2025.

Evolution du Chiffre d'Affaires Compensé (2025)



III.2. Les charges

Les éléments essentiels concernant les charges d'exploitation ont été présentés dans le paragraphe consacré aux dépenses budgétaires.

III.3. L'analyse de la soutenabilité

Le résultat prévisionnel 2026 est estimé à **– 4 300 k€**,

L'insuffisance d'autofinancement (IAF) est de **– 1 800 k€** et un prélèvement du fonds de roulement est prévu pour un montant de **2 950 k€**. Le fonds de roulement prévisionnel à fin d'année 2026 s'établit à **5 189 k€**.

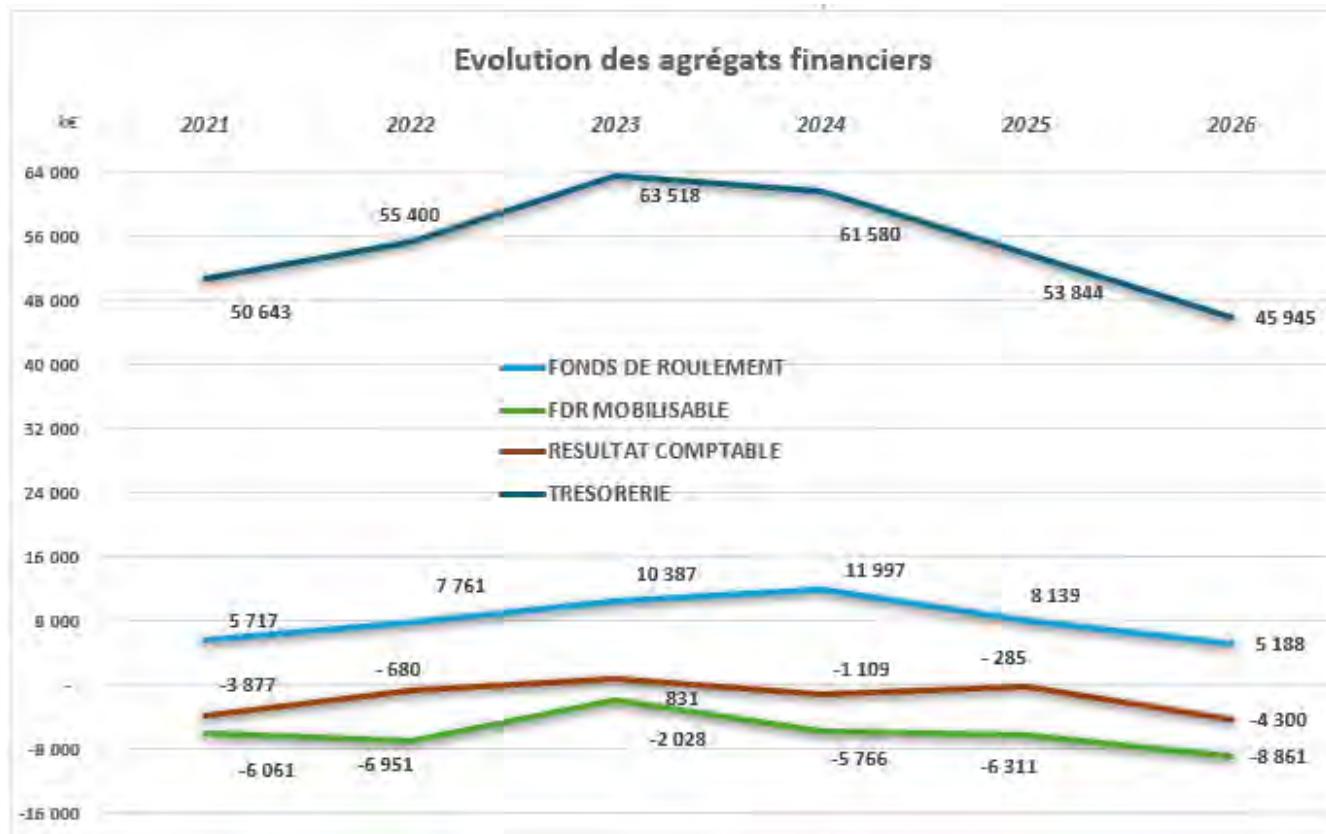
IV. Evolution des agrégats financiers

IV.1. Analyse du fonds de roulement mobilisable

L'évaluation de la part mobilisable du fonds de roulement nécessite de retracter son fonds de roulement net global (FRNG). En effet, le fonds de roulement intègre une part mobilisable et une part qui est affecté à la couverture de décaissements futurs ou à des finalités juridiquement définies et qui par conséquent n'est pas directement mobilisable.

Tableau de retraitement		Données en €
Fonds de roulement net global au 31/12/2025		8 138 709 €
Evolution du fonds de roulement en 2026		
0 Variation du fonds de roulement Budget Initial	-	2 950 000 €
Fonds de roulement net global fin 2026		5 188 709 €
Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1 Provisions		5 352 990 €
2 Emprunts et dettes assimilées		504 128 €
Emprunts (retenue 1 annuité)		95 875 €
Cautionnements (15% de retenue de précaution)		408 253 €
3 Opérations pluriannuelles liées à l'investissement		- €
Subvention déjà perçues mais non utilisées (hors Titre de Recette d'Avance)		- €
Autofinancement avec engagement juridique pris		- €
4 Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un TR global couvrant plusieurs exercices		8 193 033 €
Fonds de roulement non disponible		
TOTAL du Fonds de roulement non disponible		14 050 151 €
Fonds de roulement mobilisable		
Fonds de roulement disponible Budget initial 2026	-	8 861 442 €

IV.2. Synthèse des agrégats financiers



en Keuros	2021	2022	2023	2024	2025	2026						
RESULTAT COMPTABLE	-	3 877	-	680	831	-	1 109	-	285	-	4 300	
FOND DE ROULEMENT		5 717		7 761	10 387		11 997		8 139		5 188	
FDR MOBILISABLE	-	6 061	-	6 951	-	2 028	-	5 766	-	6 311	-	8 861
TRÉSORERIE		50 643		55 400	63 518		61 580		53 844		45 945	
T. MOBILISABLE	-	1 952	-	2 999	2 836	-	2 354	-	9 482	-	14 291	

Table des matières

1.	Présentation et cadre réglementaire	2
2.	Périmètre retenu pour l'exercice	3
3.	Méthode appliquée	3
4.	Analyse chiffrée des dépenses cotées	4
4.1.	Analyse par axe	4
4.2.	Analyse par opérations	5
4.3.	Analyse par domaine cotés et à budget significatif	6
5.	Conclusion :	7

1. Présentation et cadre réglementaire

Le budget vert des opérateurs est un outil stratégique en matière de responsabilité sociale des organisations. Il poursuit plusieurs objectifs : outil d'aide à la décision intégrant les conséquences environnementales des choix budgétaires des opérateurs, objectivation de l'impact environnemental de leurs dépenses, et facteur d'attractivité en termes d'image publique.

Cet outil s'appuie sur la méthodologie du budget vert de l'Etat.

Six objectifs environnementaux sont retenus : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, gestion de la ressource en eau, réduction des déchets, lutte contre les autres pollutions, protection de la biodiversité et des espaces naturels.

Pour chacun de ces objectifs, tous les programmes budgétaires examinés, ou les actions à un niveau plus fin, se voient attribuer une « pastille » de couleur verte (dépense favorable à l'environnement), grise (dépense neutre) ou marron (dépense défavorable à l'environnement).

Les pastilles vertes identifient les dépenses qui :

- Soit ont un objectif environnemental principal ou participent directement à la production d'un bien ou d'un service environnemental (éco-activités) ;
- Soit n'ont pas d'objectif environnemental mais ont un impact environnemental positif avéré ;
- Soit sont favorables à l'environnement à court terme avec un impact incertain à long terme.

Les pastilles grises identifient les dépenses qui n'ont pas d'objectif environnemental ni d'effet avéré en pratique, positif ou négatif, sur l'environnement.

Les pastilles de couleur marron identifient les dépenses qui ont un impact négatif immédiat avéré sur l'environnement ou peuvent inciter à des comportements défavorables à celui-ci à moyen terme.

Les dépenses pour lesquelles les connaissances actuelles ne peuvent pas permettre d'évaluer un impact environnemental ne sont pas cotées.

La couleur de la pastille d'un programme, ou d'une action, peut être différente selon les objectifs environnementaux retenus.

Le budget vert des opérateurs est obligatoire, à compter du budget initial 2026, pour les opérateurs de l'État dont les charges de fonctionnement ont dépassé 60 millions d'euros au dernier exercice clos. Les autres organismes pourront s'y engager de manière volontaire. C'est le cas du Crous de Paris.

Cette mise en œuvre sera progressive. Pour le budget 2026, le périmètre de cotation inclura obligatoirement la destination support « Pilotage » du tableau 3 de la liasse budgétaire ainsi que les destinations « métier » dont le montant total (toutes enveloppes confondues) égalera 50 % du volume des crédits hors fonctions support, et ce, quel que soit le nombre de lignes que cela représentera.

2. Périmètre retenu pour l'exercice

Le périmètre des domaines et fonctions à l'origine des dépenses étudiées affiche un total au BI 2026 de 129,65 M€.

Il se compose des domaines Action culturelle, Aides directes, Hébergement, Pilotage et Restauration.

Les dépenses de pilotage s'élèvent à 14 M€.

Les opérations non cotées représentent 43 M€.

Il reste donc 80 M€ de dépenses « cotables » sur lesquelles s'appliquent les 50% obligatoires, soit 40 M€.

Les destinations métier favorables à la démarche verte s'élèvent à 31.61 M€.

3. Méthode appliquée

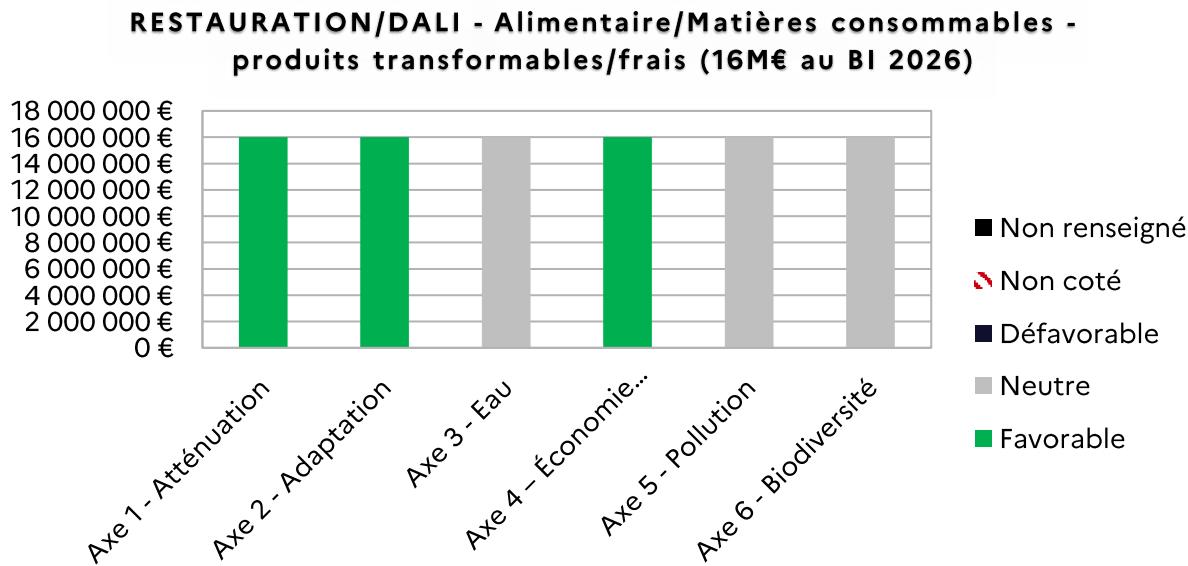
La méthode utilisée (indiquée dans la circulaire budgétaire 2026) indique une cotation par finalité et par moyens, suivie d'une analyse selon 6 axes environnementaux (1. Atténuation, 2. adaptation, 3.eau, 4. économie circulaire, 6. pollution, biodiversité).

Cette cotation permet d'établir le degré d'utilisation des crédits de paiement à des fins écologiques/environnementales par des moyens matériels identifiables.

Ici notre philosophie a été de coter, autant que possible, les moyens en adéquation avec les finalités. En effet, les cotations des axes 3 à 6 sont fortement liées à celles des 2 premiers axes qui embarquent les autres axes sur la majorité des postes de dépenses.

4. Analyse chiffrée des dépenses cotées

4.1. Analyse par axe



Cotation verte :

L'activité restauration affiche la dépense la plus importante en faveur de l'environnement ; soit 16 M€ (vs 16.3 M€ au BI 2025) de dépenses de matières consommables et produits transformables.

L'effort se porte sur l'économie circulaire qui par corrélation embarque les 2 premiers axes : l'atténuation (lutte contre le changement climatique) et l'adaptation (adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels).

Les efforts réalisés sont par exemple :

- La dispense de sessions de formation VG/anti gaspi (26 sessions sur chaque restaurant) organisées au titre du programme de transition alimentaire 2024/25.
- Le lancement du marché traitement des déchets
- L'achat de poubelles (FVE) et de filtres à huiles.

Cotation neutre :

Les axes eau (gestion de la ressource en eau), pollutions (lutte contre les pollutions) et biodiversité (préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels) sont cotés neutres.

L'entretien et maintenance immobilière de l'activité hébergement est le second poste de dépenses vert. Il s'élève à 3,6 M€ (vs 2.9 M€ au BI 2025).

Note analytique

4.2. Analyse par opérations

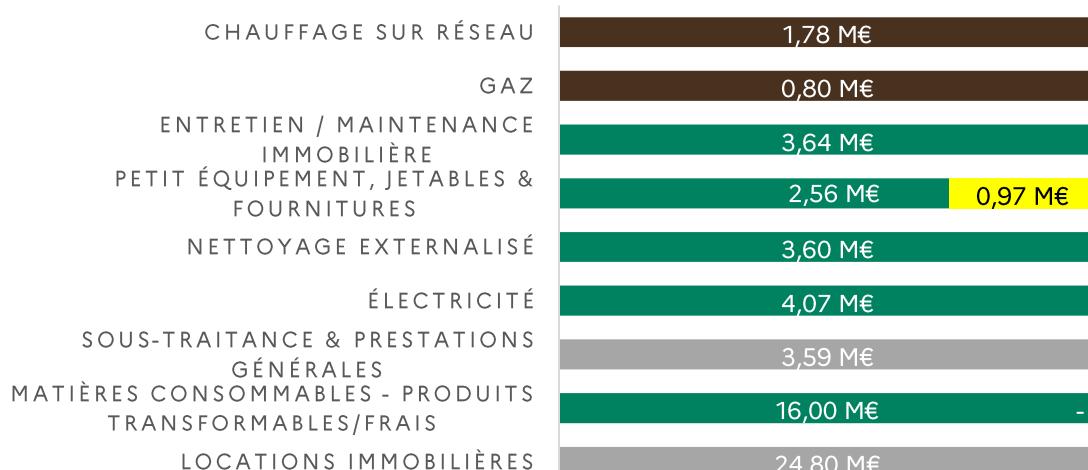
Les dépenses vertes par opérations les plus importantes sont :

- Les dépenses de matières consommables et produits transformables s'élevant à 16 M€ en finalités et moyens côtés,
- Les dépenses d'électricité s'élevant à 4.07 M€ en finalités et moyens côtés,
- Les dépenses de nettoyage externalisé s'élevant à 0.92 M€ en cotation verte, 2.68 M€ en cotation mixte (finalités) et 3.60 M€ en cotation verte (moyens),
- Les dépenses de petit équipement, jetables et fournitures s'élevant à 3.53 M€ de cotation verte en finalités, pour 2,6 M€ de cotation verte (moyens) cotés et 0.97 M€ de cotation mixte (moyens).

Sur ce dernier poste, l'écart entre moyens et finalités peut être qualifié d'effet d'aubaine. En effet, les moyens sont moins bien cotés que la finalité sur l'atténuation (lutte contre le changement climatique) et la pollution.

DÉPENSES VERTES PAR OPÉRATION (MOYENS)

■ Favorables ■ Mixtes ■ Défavorables ■ Neutres



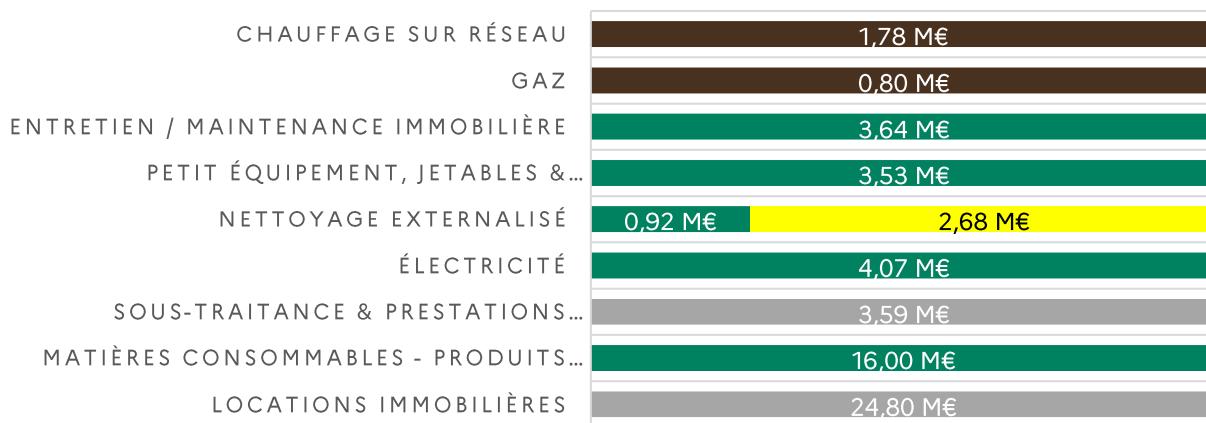
Les dépenses non vertes (défavorables) par opérations les plus importantes sont :

- Les dépenses de chauffage sur réseau s'élevant à 1.78 M€ en finalités et moyen côtés,
- Les dépenses de gaz s'élevant à 799 K€ en finalités et moyens côtés.

Note analytique

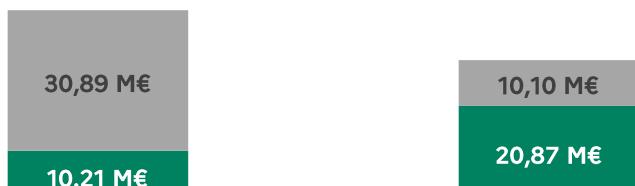
DÉPENSES VERTES PAR OPÉRATION
(FINALITÉS)

■ Favorables ■ Mixtes ■ Défavorables ■ Neutres

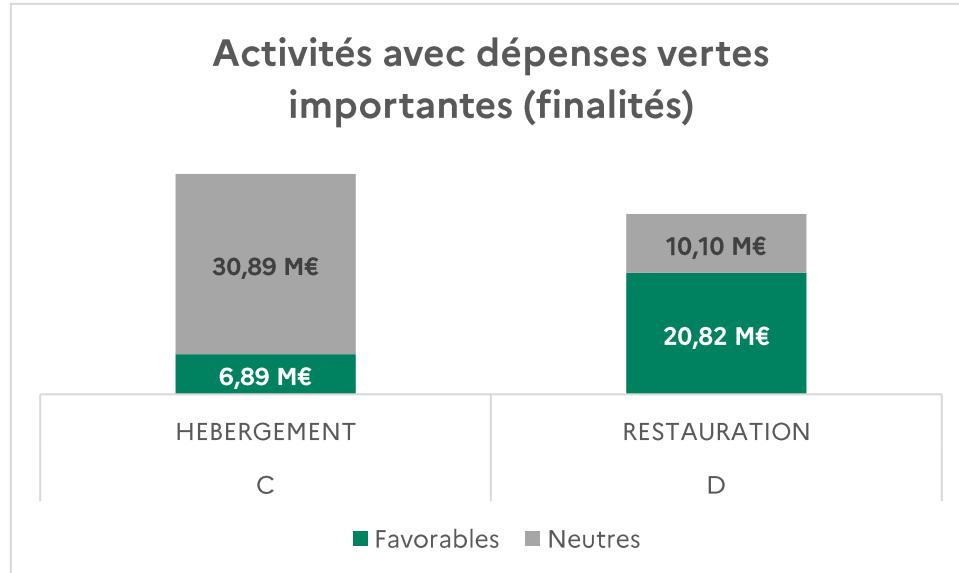


4.3. Analyse par domaine coté et à budget significatif

Activités avec dépenses vertes
importantes (moyens)



■ Favorables ■ Neutres



Les activités restauration et hébergement sont nos « locomotives » d’actions vertes bio sourcées (matériaux, couverts utilisés). Elles sont respectivement cotées à :

- 20,82 M€ pour la restauration (dont 16 M€ en DALI) en finalités et à 20,87 M€ en moyens cotés.
- Et à 6,89 M€ pour l’hébergement en finalités et à 2,87 M€ en moyens cotés.

Les montants des actions neutres s’élèvent à :

- 30,9 M€ en hébergement (dont DLOC 25,4 M€) en finalités et moyens côtés,
- Et à 10,1 M€ en restauration en finalités et moyens côté.

5. Conclusion :

Il s’agit d’un premier exercice pour le Crous de Paris, visant à consolider le classement par couleurs tout en réduisant la part des dépenses non cotées (zones grisées).

Mais depuis plusieurs années, le Crous de Paris s’est engagé dans une démarche environnementale ambitieuse, visant à réduire son impact écologique et à promouvoir des pratiques durables. Les efforts déployés permettent aujourd’hui de dresser un bilan positif et encourageant, confirmant la pertinence des actions mises en œuvre.

Ces résultats constituent une base solide pour envisager de nouvelles initiatives, toujours mieux alignées sur les normes environnementales et les attentes sociétales. L’objectif est de renforcer notre engagement en intégrant des solutions innovantes et pérennes.

Notre activité de restauration illustre particulièrement cette orientation. Forte d’une approche durable, elle représente un modèle exemplaire au sein de notre organisation. Cette expérience nous offre l’opportunité de développer des pratiques transférables à d’autres activités, en adaptant des solutions qui consolident notre stratégie écologique et garantissent sa continuité.

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION AGGRÉGÉE

FINALITE

RANG 1	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
A PILOTAGE	13 995 000 €	885 000 €	6,3%	- €	0,0%	5 000 €	0,0%
B ACTION CULTURELLE	5 132 000 €	3 017 500 €	58,8%	- €	0,0%	5 000 €	0,1%
C HEBERGEMENT	48 073 000 €	6 890 000 €	14,3%	2 680 000 €	5,6%	3 670 000 €	7,6%
D RESTAURATION	55 867 000 €	20 822 000 €	37,3%	- €	0,0%	449 000 €	0,8%
E AIDES DIRECTES	6 583 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
TOTAL RANG 1	129 650 000 €	31 614 500 €	24,4%	2 680 000 €	2,1%	4 129 000 €	3,2%
						48 226 500 €	37,2%
						43 000 000 €	33,2%

RANG 2	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
DPER DPER - Personnel	37 464 840 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DCEM DCEM - Contributions employeur au CAS Pension	5 535 160 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DALI DALI - Alimentaire	16 000 000 €	16 000 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DLOC DLOC - Loyer et charges versées	25 400 000 €	1 000 €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DVIA DVIA - Vlabilisation	8 200 000 €	4 071 000 €	49,6%	- €	0,0%	4 129 000 €	50,4%
DENT DENT - Entretien et Equipment	10 350 000 €	7 647 000 €	73,9%	2 680 000 €	25,9%	- €	0,0%
DFGE DFGE - Frais généraux	13 300 000 €	1 895 500 €	14,3%	- €	0,0%	- €	0,0%
DPFI DPFI - Participations financières	2 000 000 €	2 000 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DINV DINV - Dépenses d'investissement	11 400 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
TOTAL RANG 2	129 650 000 €	31 614 500 €	24,4%	2 680 000 €	2,1%	4 129 000 €	3,2%
						48 226 500 €	37,2%
						43 000 000 €	33,2%

RANG 3	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
Immobilisations corporelles - Installations techniques, matériel & outillage	11 400 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	11 400 000 €	100,0%
Petit équipement, jetables & fournitures	3 534 500 €	3 534 500 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Matières consommables - produits transformables/frais	16 000 000 €	16 000 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Linge & vêtements de travail	32 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Électricité	4 071 000 €	4 071 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Carburants & lubrifiants	22 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	22 000 €	100,0%
Gaz	799 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	799 000 €	100,0%
Chauffage sur réseau	1 776 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	1 776 000 €	100,0%
Eau	1 532 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	1 532 000 €	100,0%
Locations	281 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Locations mobilières & crédit-bail	286 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Locations immobilières	24 811 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Sous-traitance & prestations générales	3 587 500 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Entretien / maintenance immobilière	3 641 000 €	3 641 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Entretien / maintenance équipements & mobiliers	1 205 000 €	1 205 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Assurances	345 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Etudes, recherches & documentation	863 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Honoraires & intermédiaires	1 412 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Publicité, publications & RP	57 500 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Transports & logistique	54 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Déplacements, missions & réceptions	85 000 €	85 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Postaux & télécom	895 500 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Gestion des déchets	163 000 €	163 000 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Autres charges de gestion	2 350 000 €	2 000 000 €	85,1%	- €	0,0%	- €	0,0%
Charges financières	585 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Personnel extérieur, stagiaires & Sc	1 202 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Jardinage / sûreté externalisés	1 673 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
Nettoyage externalisé	3 595 000 €	915 000 €	25,5%	2 680 000 €	74,5%	- €	0,0%
Rémunérations & indemnités	43 001 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	1 000 €	0,0%
Impôts & taxes (hors salaires)	391 000 €	- €	0,0%	- €	0,0%	391 000 €	100,0%
TOTAL RANG 3	129 650 000 €	31 614 500 €	24,4%	2 680 000 €	2,1%	4 129 000 €	3,2%
						48 226 500 €	37,2%
						43 000 000 €	33,2%

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION AGGRÉGÉE

MOYEN

RANG 1	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A PILOTAGE	13 995 000 €	754 000 € 5,4%	131 000 € 0,9%	5 000 € 0,0%	5 680 000 € 40,6%	7 425 000 € 53,1%
B ACTION CULTURELLE	5 132 000 €	1 022 500 € 19,9%	- € 0,0%	- € 0,0%	3 227 500 € 62,9%	882 000 € 17,2%
C HEBERGEMENT	48 073 000 €	10 211 000 € 21,2%	834 000 € 1,7%	2 195 000 € 4,6%	30 890 000 € 64,3%	3 943 000 € 8,2%
D RESTAURATION	55 867 000 €	20 874 000 € 37,4%	- € 0,0%	397 000 € 0,7%	10 099 000 € 18,1%	24 497 000 € 43,8%
E AIDES DIRECTES	6 583 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	330 000 € 5,0%	6 253 000 € 95,0%
TOTAL RANG 1	129 650 000 €	32 861 500 € 25,3%	965 000 € 0,7%	2 597 000 € 2,0%	50 226 500 € 38,7%	43 000 000 € 33,2%

RANG 2	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
DPER DPER - Personnel	37 464 840 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	37 464 840 € 100,0%
DCEM DCEM - Contributions employeur au CAS Pension	5 535 160 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	5 535 160 € 100,0%
DALI DALI - Alimentaire	16 000 000 €	16 000 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
DLOC DLOC - Loyer et charges versées	25 400 000 €	1 000 € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	25 399 000 € 100,0%	- € 0,0%
DVIA DVIA - Vlabilisation	8 200 000 €	5 603 000 € 68,3%	- € 0,0%	2 597 000 € 31,7%	- € 0,0%	- € 0,0%
DENT DENT - Entretien et Equipment	10 350 000 €	9 362 000 € 90,5%	965 000 € 9,3%	- € 0,0%	23 000 € 0,2%	- € 0,0%
DFGE DFGE - Frais généraux	13 300 000 €	1 895 500 € 14,3%	- € 0,0%	- € 0,0%	11 404 500 € 85,7%	- € 0,0%
DPFI DPFI - Participations financières	2 000 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	2 000 000 € 100,0%	- € 0,0%
DINV DINV - Dépenses d'investissement	11 400 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	11 400 000 € 100,0%	- € 0,0%
TOTAL RANG 2	129 650 000 €	32 861 500 € 25,3%	965 000 € 0,7%	2 597 000 € 2,0%	50 226 500 € 38,7%	43 000 000 € 33,2%

RANG 3	Total des dépenses	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
Immobilisations corporelles - Installations techniques, matériel & outillage	11 400 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	11 400 000 € 100,0%	- € 0,0%
Petit équipement, jetables & fournitures	3 534 500 €	2 569 500 € 72,7%	965 000 € 27,3%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Matières consommables - produits transformables/frais	16 000 000 €	16 000 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Linge & vêtements de travail	32 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	32 000 € 100,0%	- € 0,0%
Électricité	4 071 000 €	4 071 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Carburants & lubrifiants	22 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	22 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Gaz	799 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	799 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Chauffage sur réseau	1 776 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	1 776 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Eau	1 532 000 €	1 532 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Locations	281 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	281 000 € 100,0%	- € 0,0%
Locations mobilières & crédit-bail	286 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	286 000 € 100,0%	- € 0,0%
Locations immobilières	24 811 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	24 811 000 € 100,0%	- € 0,0%
Sous-traitance & prestations générales	3 587 500 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	3 587 500 € 100,0%	- € 0,0%
Entretien / maintenance immobilière	3 641 000 €	3 641 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Entretien / maintenance équipements & mobiliers	1 205 000 €	1 205 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Assurances	345 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	345 000 € 100,0%	- € 0,0%
Etudes, recherches & documentation	863 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	863 000 € 100,0%	- € 0,0%
Honoraires & intermédiaires	1 412 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	1 412 000 € 100,0%	- € 0,0%
Publicité, publications & RP	57 500 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	57 500 € 100,0%	- € 0,0%
Transports & logistique	54 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	54 000 € 100,0%	- € 0,0%
Déplacements, missions & réceptions	85 000 €	85 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Postaux & télécom	895 500 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	895 500 € 100,0%	- € 0,0%
Gestion des déchets	163 000 €	163 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Autres charges de gestion	2 350 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	2 350 000 € 100,0%	- € 0,0%
Charges financières	585 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	585 000 € 100,0%	- € 0,0%
Personnel extérieur, stagiaires & Sc	1 202 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	1 202 000 € 100,0%	- € 0,0%
Gardiennage / sûreté externalisés	1 673 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	1 673 000 € 100,0%	- € 0,0%
Nettoyage externalisé	3 595 000 €	3 595 000 € 100,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%
Rémunérations & indemnités	43 001 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	1 000 € 0,0%	43 000 000 € 100,0%
Impôts & taxes (hors salaires)	391 000 €	- € 0,0%	- € 0,0%	- € 0,0%	391 000 € 100,0%	- € 0,0%
TOTAL RANG 3	129 650 000 €	32 861 500 € 25,3%	965 000 € 0,7%	2 597 000 € 2,0%	50 226 500 € 38,7%	43 000 000 € 33,2%

BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	862,00	10,00	872,00
Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)	862,00		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	862,00	41 359 124 €	10,00	180 876 €	872,00	43 000 000 €
1. TITULAIRES	265,75	17 094 883 €	10,00	180 876 €	265,75	17 094 883 €
• Titulaires Etat	265,75	17 094 883 €			265,75	17 094 883 €
• Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0 €			0,00	0 €
2. CONTRACTUELS	596,25	24 264 241 €	0,00	0 €	596,25	24 264 241 €
• Contractuels de droit public	596,25	24 264 241 €	0,00	0 €	596,25	24 264 241 €
CDI	477,00	20 624 605 €			477,00	20 624 605 €
CDD	119,25	3 639 636 €	0,00	0 €	119,25	3 639 636 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
• Contractuels de droit privé	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
CDI	0,00	0 €			0,00	0 €
CDD	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €
3. CONTRATS AIDES			10,00	180 876 €	10,00	180 876 €
4. AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						1 460 000 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0 €
5. EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €
6. EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2,00	0 €
7. EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €
8. EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2,00	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DÉPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)	
Aides directes	6 253 000 €	6 253 000 €	330 000 €	330 000 €				6 583 000 €	6 583 000 €	
Hébergement	3 943 000 €	3 943 000 €	22 110 000 €	40 960 000 €			5 710 000 €	3 170 000 €	31 763 000 €	48 073 000 €
Restauration	24 497 000 €	24 497 000 €	27 215 000 €	27 215 000 €			22 410 000 €	4 155 000 €	74 122 000 €	55 867 000 €
Action culturelle	882 000 €	882 000 €	3 935 000 €	3 935 000 €			335 000 €	315 000 €	5 152 000 €	5 132 000 €
Pilotage et Animation du programme	7 425 000 €	7 425 000 €	2 810 000 €	2 810 000 €			3 495 000 €	3 760 000 €	13 730 000 €	13 995 000 €
TOTAL	43 000 000 €	43 000 000 €	56 400 000 €	75 250 000 €			31 950 000 €	11 400 000 €	131 350 000 €	129 650 000 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

0 €

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										Total (C)	
	Recettes globalisées						Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Etat - Programme 231	41 301 375 €						3 381 400 €	3 108 600 €	2 060 000 €		49 851 375 €	
Etat - Programme 150											0 €	
Etat - Programme 349											0 €	
Etat - Programme 380											0 €	
Etat - Autres programmes à détailler											0 €	
Collectivités publiques					100 000 €						100 000 €	
Autres organismes											0 €	
CVEC											0 €	
Ressources propres activité Hébergement						41 500 000 €					41 500 000 €	
Ressources propres activité Restauration						25 300 000 €					25 300 000 €	
Ressources propres Autres				3 329 543 €	100 000 €	2 219 082 €					5 648 625 €	
TOTAL	41 301 375 €	0 €	0 €	3 329 543 €	200 000 €	69 019 082 €	3 381 400 €	3 108 600 €	2 060 000 €	0 €	122 400 000 €	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

7 250 000 €

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	11 450 000 €	7 450 000 €	7 250 000 €
<i>dont Budget Principal</i>			
<i>dont Budget Annexe</i>			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	2 400 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	43 977 000 €	45 977 000 €	49 372 000 €
Autres décaissements non budgétaires (e1)	25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	82 827 000 €	80 327 000 €	83 522 000 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	0 €	0 €	0 €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		790 000 €	0 €
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	82 827 000 €	80 327 000 €	83 522 000 €

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

FINANCEMENTS			
	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
0 €	0 €	0 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>dont Budget Principal</i>
			<i>dont Budget Annexe</i>
2 400 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
46 927 000 €	47 427 000 €	48 722 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
25 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
74 327 000 €	74 327 000 €	75 622 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
8 500 000 €	6 000 000 €	7 900 000 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
		2 690 000 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
8 500 000 €	6 790 000 €	5 210 000 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
82 827 000 €	80 327 000 €	83 522 000 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide Mobilité Master Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	44343AMM 4675131AMM	AMM	566 000 €	566 000 €
Aides spécifiques Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	44343ASPE 467514ASPE	Aides spécifiques	2 661 100 €	2 661 100 €
Aide Mobilité Parcoursup Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	44343AMP 4675132AMP	Parcoursup	2 462 500 €	2 462 500 €
Grande Ecole du Numérique Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace	44343GEN 467512GEN	GEN	1 378 865 €	1 378 865 €
Bourses Régionale au Mérite Région Ile-de-France	44347 46787	Bourses BMR	2 400 000 €	2 400 000 €
Bourses GENES Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques	44343GENES 467518GENES	Bourses GENES		
Bourses ministère de la culture Ministère de la culture	44343MCC 4675151MCC	Bourses MCC	8 856 340 €	8 856 340 €
Aides spécifiques ministère de la culture Ministère de la culture	44343MCCASAA 4675152MCCASAA	Bourses MCC ASAA	187 559 €	187 559 €
Bourses ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire	44343MAAF 467516MAAF	Bourses MAAF	149 636 €	149 636 €
Dons et Legs - Giveka	463121GIVE 463122GIVE	Dons et Legs	80 000 €	80 000 €
AILE - Aide à l'installation des logements étudiants	44782AILE	AILE	630 000 €	
CVEC	46762CVEC2526 46763CVEC2526	CVEC	29 000 000 €	29 000 000 €
Taxe sur séjour	44782TSEJ	Taxe sur séjour		
	44571	TVA encaissée		980 000 €
TVA	44562 / 44566 / 44551TVA	TVA décaissée	1 000 000 €	
TOTAL			49 372 000 €	48 722 000 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026	PRODUITS	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
Personnel	41 560 000 €	40 293 000 €	41 560 000 €	Subventions de l'Etat	41 610 924 €	43 312 281 €	41 301 375 €
donc charges de pensions civiles*	5 885 232 €	5 117 276 €	5 535 160 €	Fiscalité affectée	3 500 000 €	3 699 492 €	3 329 543 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	79 625 000 €	81 992 000 €	83 140 000 €	Autres subventions	300 000 €	90 000 €	990 000 €
Intervention (le cas échéant)	815 000 €	815 000 €		Autres produits	74 889 076 €	75 713 227 €	74 779 082 €
TOTAL DES CHARGES (1)	122 000 000 €	123 100 000 €	124 700 000 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	120 300 000 €	122 815 000 €	120 400 000 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)		- €	- €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)		1 700 000 €	285 000 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	122 000 000 €	123 100 000 €	124 700 000 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)		122 000 000 €	123 100 000 €
* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions							

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 1 700 000 €	- 285 000 €	- 4 300 000 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 100 000 €	7 100 000 €	7 100 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 300 000 €	2 300 000 €	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs	570 000 €		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 600 000 €	4 600 000 €	4 600 000 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 1 500 000 €	- 655 000 €	- 1 800 000 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026	RESSOURCES	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
Insuffisance d'autofinancement	1 500 000 €	655 000 €	1 800 000 €	Capacité d'autofinancement	- €	- €	- €
Investissements	25 450 000 €	24 150 000 €	11 400 000 €	Financement de l'actif par l'Etat	20 394 922 €	19 834 922 €	7 900 000 €
Remboursement des dettes financières	2 400 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	880 078 €	425 078 €	2 350 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	29 350 000 €	26 705 000 €	15 100 000 €	Autres ressources			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)		- €	- €	Augmentation des dettes financières	2 400 000 €	1 900 000 €	1 900 000 €
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	23 675 000 €	22 160 000 €	12 150 000 €
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 675 000 €	4 545 000 €	2 950 000 €

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)		-5 675 000 €	-4 545 000 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)		2 825 000 €	1 455 000 €
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*		-8 500 000 €	-6 000 000 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT		7 008 709 €	8 138 709 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		-44 335 851 €	-45 705 851 €
Niveau final de la TRESORERIE		51 344 560 €	53 844 560 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle					
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	53 844 560 €	35 842 434 €	32 716 308 €	72 203 015 €	73 776 889 €	67 975 763 €	60 854 637 €	57 703 511 €	60 281 928 €	64 885 302 €	55 064 176 €	47 218 050 €	682 366 571 €					
ENCAISSEMENTS																		
Recettes budgétaires globalisées	165 000 €	6 515 000 €	47 816 375 €	7 015 000 €	7 015 000 €	7 015 000 €	1 515 000 €	4 344 543 €	7 020 000 €	8 020 000 €	8 520 000 €	8 889 082 €	113 850 000 €					
Subvention pour charges de service public			41 301 375 €										41 301 375 €					
Subvention pour charges d'investissement													- €					
Autres financements de l'État													- €					
Fiscalité affectée								3 329 543 €					3 329 543 €					
Autres financements publics	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	200 000 €					
Recettes propres	150 000 €	6 500 000 €	6 500 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	7 000 000 €	8 000 000 €	8 500 000 €	8 869 082 €	69 019 082 €					
Recettes budgétaires fléchées	- €	- €	880 000 €	2 000 000 €	- €	480 000 €	2 000 000 €	- €	- €	- €	700 000 €	2 490 000 €	8 550 000 €					
Subvention pour charges d'investissement fléchée				1 000 000 €				1 000 000 €					1 381 400 €					
Autres financements de l'État fléchés				1 000 000 €				1 000 000 €					1 108 600 €					
Autres financement publics fléchés			880 000 €			480 000 €							2 060 000 €					
Recettes propres fléchées													- €					
Opérations non budgétaires	8 430 332 €	1 730 332 €	9 986 790 €	9 880 332 €	3 980 332 €	-	3 319 668 €	23 030 332 €	3 180 332 €	10 480 332 €	2 080 332 €	2 880 332 €	3 281 890 €					
Emprunts : encaissements en capital			6 458 €										6 458 €					
Prêts : encaissement en capital	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	332 €	3 984 €					
Dépôts et cautionnements	100 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	189 558 €					
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	3 080 000 €	1 080 000 €	430 000 €	4 280 000 €	180 000 €	4 080 000 €	16 580 000 €	680 000 €	6 580 000 €	3 080 000 €	4 080 000 €	4 592 000 €	48 722 000 €					
TVA encaissée	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	980 000 €					
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	3 000 000 €	1 000 000 €	350 000 €	4 200 000 €	100 000 €	4 000 000 €	16 500 000 €	600 000 €	6 500 000 €	3 000 000 €	4 000 000 €	4 492 000 €	47 742 000 €					
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													- €					
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	5 350 000 €	550 000 €	9 450 000 €	5 500 000 €	3 600 000 €	-	7 600 000 €	6 250 000 €	2 300 000 €	3 700 000 €	-	1 200 000 €	-	1 400 000 €	-	1 500 000 €	-	25 000 000 €
A. TOTAL	8 595 332 €	8 245 332 €	58 683 165 €	18 895 332 €	10 995 332 €	4 175 332 €	26 545 332 €	7 524 875 €	17 500 332 €	10 100 332 €	12 100 332 €	14 660 972 €	198 022 000 €					
DECASSEMENTS																		
Dépenses liées à des recettes globalisées	12 100 000 €	9 050 000 €	8 600 000 €	8 600 000 €	13 600 000 €	8 200 000 €	11 500 000 €	4 450 000 €	8 200 000 €	12 700 000 €	11 800 000 €	9 610 000 €	118 410 000 €					
Personnel	3 000 000 €	3 750 000 €	3 300 000 €	3 300 000 €	4 000 000 €	3 600 000 €	3 300 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	3 700 000 €	4 250 000 €	43 000 000 €					
Fonctionnement	9 000 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	5 200 000 €	9 500 000 €	4 500 000 €	8 100 000 €	750 000 €	4 500 000 €	9 000 000 €	8 000 000 €	5 310 000 €	74 260 000 €					
Intervention													- €					
Investissement	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	50 000 €	1 150 000 €					
Dépenses liées à des recettes fléchées	340 000 €	340 000 €	340 000 €	1 590 000 €	840 000 €	1 590 000 €	1 590 000 €	90 000 €	1 590 000 €	1 590 000 €	1 090 000 €	250 000 €	11 240 000 €					
Personnel													- €					
Fonctionnement	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €		990 000 €					
Intervention													- €					
Investissement	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 500 000 €	750 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	- €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	250 000 €	10 250 000 €					
Opérations non budgétaires	14 157 458 €	1 981 458 €	10 256 458 €	7 131 458 €	2 356 458 €	1 506 458 €	16 606 458 €	406 458 €	3 106 958 €	5 631 458 €	7 056 458 €	6 074 462 €	76 272 000 €					
Emprunts : remboursements en capital	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	6 458 €	77 496 €					
Prêts : décaissements en capital	1 000 €											1 000 €	2 500 €					
Dépôts et cautionnements		75 000 €	100 000 €	75 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		50 000 €	75 000 €	500 000 €	795 004 €	1 820 004 €					
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	13 150 000 €	900 000 €	2 150 000 €	2 550 000 €	800 000 €	1 300 000 €	15 050 000 €	350 000 €	2 550 000 €	3 550 000 €	3 550 000 €	3 472 000 €	49 372 000 €					
TVA décaissée	150 000 €	150 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €	1 000 000 €					
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	13 000 000 €	750 000 €	2 000 000 €	2 500 000 €	750 000 €	1 250 000 €	15 000 000 €	300 000 €	2 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 322 000 €	48 372 000 €					
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers													- €					
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	1 000 000 €	1 000 000 €	8 000 000 €	4 500 000 €	1 500 000 €	150 000 €	1 500 000 €	50 000 €	500 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	1 800 000 €	25 000 000 €					
B. TOTAL	26 597 458 €	11 371 458 €	19 196 458 €	17 321 458 €	16 796 458 €	11 296 458 €	29 696 458 €	4 946 458 €	12 896 958 €	19 921 458 €	19 946 458 €	15 934 462 €	205 922 000 €					
(2) SOLDE DU MOIS = A - B -	18 002 126 €	- 3 126 126 €	39 486 707 €	1 573 874 €	- 5 801 126 €	- 7 121 126 €	- 3 151 126 €	2 578 417 €	4 603 374 €	- 9 821 126 €	- 7 846 126 €	- 1 273 490 €	- 7 900 000 €					
SOLDE CUMULE (1) + (2)	35 842 434 €	32 716 308 €	72 203 015 €	73 776 889 €	67 975 763 €	60 854 637 €	57 703 511 €	60 281 928 €	64 885 302 €	55 064 176 €	47 218 050 €	45 944 560 €						

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		12 707 749 €	10 817 749 €	2 215 224 €	- €	
Recettes fléchées (b)	67 506 530 €	8 550 000 €	21 203 771 €	12 496 736 €	- €	109 757 037 €
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée	3 878 573 €	3 381 400 €	1 903 254 €	2 246 736 €		11 409 963 €
Autres financements de l'État fléchés	57 537 957 €	3 108 600 €	18 000 000 €	10 000 000 €		88 646 557 €
Autres financements publics fléchés	6 090 000 €	2 060 000 €	1 300 517 €	250 000 €		9 700 517 €
Recettes propres fléchées						- €
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	59 993 781 €	11 240 000 €	29 806 296 €	14 711 960 €	- €	115 752 037 €
Personnel						
AE=CP						- €
Fonctionnement						
AE	113 158 €	990 000 €	1 841 €			1 104 999 €
CP	113 158 €	990 000 €	1 841 €			1 104 999 €
Intervention						
AE						- €
CP						- €
Investissement						
AE	60 844 538 €	31 174 438 €	22 628 062 €			114 647 038 €
CP	59 880 623 €	10 250 000 €	29 804 455 €	14 711 960 €		114 647 038 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	7 512 749 €	-	2 690 000 €	-	8 602 525 €	- €
					2 215 224 €	- €
						5 995 000 €

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)	5 195 000 €	800 000 €	- €			5 995 000 €
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						- €
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	12 707 749 €	10 817 749 €	2 215 224 €	- €	- €	- €

TABLEAU 9
Tensions pluriannuelles - prévision

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

基础教育课程教材研究与开发实验教材系列

suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

A Encyclopédie de l'Académie belge (1861-1914) contient plusieurs articles très courts sur les réalisations en HC ou en CD de N. A. mais pas de liste de publications.

■ Revisões de contabilidade

TOTAL 115 719 884 1 72 920 892 1 8 850 000 1 25 200 771 1 12 500

** Autres financements publics et autres financements publics tertiaires
*** Recettes propres et recettes propres décalées

CROUS DE PARIS
BUDGET INITIAL 2026

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Budget rectificatif n°1 2025 date CA 9 juillet 2025	Montants prévision d'exécution 2025	Montants Budget initial 2026	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	500 843 338 €	500 843 338 €	612 708 338 €	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	12 683 709 €	12 683 709 €	8 138 709 €	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 47 160 851 €	- 47 160 851 €	- 45 705 851 €	
	4 Niveau initial de la trésorerie	59 844 560 €	59 844 560 €	53 844 560 €	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 722 801 €	15 722 801 €	12 707 749 €	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	44 121 758 €	44 121 758 €	41 136 811 €		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	250 865 000 €	251 865 000 €	131 350 000 €	
	6 Résultat patrimonial	- 1 700 000 €	- 285 000 €	- 4 300 000 €	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	- 1 500 000 €	- 655 000 €	- 1 800 000 €	
	8 Variation du fonds de roulement	- 5 675 000 €	- 4 545 000 €	- 2 950 000 €	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		- €	- €	- €
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	- €	- €	- €
	Variation des stocks	+ / -			
	Charges sur créances irrécouvrables	-			
	Produits divers de gestion courante	+			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait génératrice de trésorerie	SENS	5 775 000 €	2 905 000 €	4 300 000 €
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	5 625 000 €	3 055 000 €	3 650 000 €	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	150 000 €	150 000 €	650 000 €	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		- 11 450 000 €	- 7 450 000 €	- 7 250 000 €	
12.a Recettes budgétaires		129 050 000 €	132 550 000 €	122 400 000 €	
12.b Crédits de paiement ouverts		140 500 000 €	140 000 000 €	129 650 000 €	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		- 2 950 000 €	- 1 450 000 €	650 000 €	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		- 8 500 000 €	- 6 000 000 €	- 7 900 000 €	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée			- €	790 000 €	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		- 8 500 000 €	- 6 790 000 €	- 5 210 000 €	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		2 825 000 €	1 455 000 €	4 950 000 €	
16 Variation des restes à payer		110 365 000 €	111 865 000 €	1 700 000 €	
17 Niveau final de restes à payer		611 208 338 €	612 708 338 €	614 408 338 €	
Niveaux finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	7 008 709 €	8 138 709 €	5 188 709 €	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 44 335 851 €	- 45 705 851 €	- 40 755 851 €	
	20 Niveau final de la trésorerie	51 344 560 €	53 844 560 €	45 944 560 €	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	15 722 801 €	16 512 801 €	10 017 749 €	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	35 621 758 €	37 331 758 €	35 926 811 €	
Comptabilité budgétaire					
Comptabilité générale					